

# DOSSIER SOMMAIRE DE CANDIDATURE

POUR LE 2<sup>ÈME</sup> CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'ONDAINE  
ET SON EXTENSION AU BASSIN VERSANT DU LIZERON



AVRIL 2011



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>I HISTORIQUE ET EXPOSE DES MOTIVATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>II SYNTHÈSE DU BILAN DU PREMIER CONTRAT DE RIVIERE ONDAINE ET AFFLUENTS (2003 -2010)</b> ..	<b>7</b>
II.1 UN PROGRAMME D' ACTIONS AMBITIEUX, MAIS PARTIELLEMENT MIS EN ŒUVRE .....	7
II.2 DES PROGRES NOTABLES... ..	8
II.3 ...MAIS DES EFFORTS IMPORTANTS A POURSUIVRE DANS TOUS LES DOMAINES .....	10
II.4 ET L'EMERGENCE DE NOUVEAUX ENJEUX.....	11
II.5 DES ACTEURS SATISFAITS ET VOLONTAIRES POUR POURSUIVRE LA DEMARCHE ET L'ETENDRE AU BASSIN VERSANT DU LIZERON12	
<b>III PRESENTATION DES BASSINS VERSANTS DE L'ONDAINE ET DU LIZERON</b> .....	<b>13</b>
III.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DES BASSINS VERSANTS DE L'ONDAINE ET DU LIZERON.....	13
III.2 PRESSIONS QUALITATIVES .....	15
III.3 QUALITE DES EAUX .....	19
III.4 FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU.....	24
III.5 RISQUE INONDATION .....	29
III.6 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU .....	31
III.7 GESTION COLLECTIVE .....	33
<b>IV LES DOCUMENTS DE CADRAGE TECHNIQUE ET JURIDIQUE</b> .....	<b>36</b>
IV.1 LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU ET LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2010-2015.....	37
IV.2 LE SAGE LOIRE EN RHONE-ALPES.....	43
IV.3 LA DIRECTIVE INONDATION.....	44
IV.4 LE PPRI DU BASSIN VERSANT DE L'ONDAINE EN COURS D'ELABORATION .....	45
<b>V LES OBJECTIFS PROPOSES ET LES PISTES D' ACTIONS</b> .....	<b>46</b>
V.1 CADRE GENERAL.....	46
V.2 DES ATTENTES DIFFERENTES ENTRE ACTEURS A CONCILIER.....	47
V.3 VOLET A : RENDRE UNE QUALITE DES EAUX COMPATIBLES AVEC LES FONCTIONS ET LES USAGES DES COURS D'EAU, DANS LA PERSPECTIVE DE L'ATTEINTE DU BON ETAT ECOLOGIQUE.....	49
V.4 VOLET B : ASSURER LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU	53
V.5 VOLET C : METTRE EN PLACE UNE GESTION PERENNE DES COURS D'EAU.....	58
<b>VI LES BESOINS EN ETUDES COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>61</b>
<b>VII L'ORGANISATION ET LES MOYENS</b> .....	<b>63</b>
VII.1 LA STRUCTURE PORTEUSE ET LA CELLULE D' ANIMATION .....	63
VII.2 LE FONCTIONNEMENT.....	64
VII.3 LES INSTANCES DE CONCERTATION .....	65
VII.4 LE PROJET DE COMITE DE RIVIERE.....	66

## CARTOGRAPHIE

Carte 1. Etat d'avancement du contrat de rivière en novembre 2010 - volet B1.....	8
Carte 2. Evolution de la qualité des eaux sur le bassin versant de l'Ondaine entre 2003 et 2010	10
Carte 3. Présentation des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.....	13
Carte 4. Occupation des sols.....	14
Carte 5. Assainissement domestique sur le bassin versant de l'Ondaine et du Lizeron .....	16
Carte 6. Cheptel bovin sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.....	17
Carte 7. Nombre d'industries par commune .....	18
Carte 8. Niveau d'atteinte des objectifs de la DCE.....	20
Carte 9. Qualité piscicole des cours d'eau du bassin versant en 2010 - Indice Poisson Rivière ....	22
Carte 10. Qualité piscicole des cours d'eau du bassin versant en 2010 - Densité de truites .....	22
Carte 11. Projet de classement des cours d'eau .....	23
Carte 12. Qualité physique et intérêt habitationnel des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.....	24
Carte 13. Artificialisation des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.....	25
Carte 14. Altérations physiques et écologiques sur le bassin versant .....	26
Carte 15. Espèces invasives .....	27
Carte 16. Enjeu de préservation des zones humides sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.....	28
Carte 17. Cartographie des zones inondables sur le bassin versant de l'Ondaine .....	30
Carte 18. Adéquation besoin-ressources en régime moyen.....	32
Carte 19. Adéquation besoin-ressources en régime d'étiage quinquennal.....	32
Carte 20. Compétence restauration-entretien des cours d'eau sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.....	34
Carte 21. SPANC sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron .....	35
Carte 22. Les bassins versants Ondaine-Lizeron dans les territoires du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Loire en Rhône-Alpes.....	36
Carte 23. Masses d'eau DCE sur le bassin versant de l'Ondaine et du Lizeron.....	37

## TABLEAUX

Tableau 1. Etat chimique des masses d'eau superficielles sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron au sens de la DCE (source : DDT 42, 2010).....	38
Tableau 2. Etat écologique des masses d'eau des bassins versant de l'Ondaine et du Lizeron au sens de la DCE et paramètres déclassants (source : DDT 42, 2010) .....	39
Tableau 3. Programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 .....	42
Tableau 4. Hiérarchisation des enjeux selon les différents acteurs .....	47
Tableau 5. Liste des études complémentaires à poursuivre ou engager pour alimenter le dossier définitif du contrat de rivière.....	62

## Préambule

---

Le bassin versant de l'Ondaine d'une superficie de 125 km<sup>2</sup> est un territoire présentant une forte dichotomie avec la vallée fortement urbanisée et industrialisée où la population locale a longtemps tourné le dos à ses cours d'eau notamment en les considérant comme des « égouts » et le secteur de piémont et de plateau plutôt rural présentant des milieux aquatiques très riches d'un point de vue écologique.

Il y a plus de quinze ans, les acteurs du bassin versant de l'Ondaine ont engagé une réflexion pour améliorer la qualité des milieux aquatiques de ce territoire et qui s'est notamment concrétisée par la mise en place du contrat de rivière entre les années 2003 et 2010. Le bilan de ces sept années de travaux est globalement satisfaisant. Les engagements financiers des maîtres d'ouvrage ont été supérieurs aux prévisionnels. Des améliorations significatives ont été mises en évidence notamment sur le fonctionnement écologique des cours d'eau de la vallée grâce à la réalisation d'actions emblématiques tel que la mise à l'aire libre d'un linaire de plus 600 mètres de cours d'eau.

Dès 2009, soit un an avant la fin du contrat, un avenant a été validé par le comité de rivière afin d'établir une reprogrammation permettant d'anticiper le lancement d'un nouveau contrat en intégrant le bassin versant du Lizeron, voisin du bassin versant de l'Ondaine et qui présente des problématiques similaires à l'Ondaine. La volonté des acteurs était de garder le dynamisme en cours pour perdre le moins de temps possible dans une phase inter contrat.

Aujourd'hui, les acteurs ont tiré les enseignements positifs et négatifs du premier contrat et ont pris conscience du chemin qu'il restait à parcourir pour restaurer nos cours d'eau. C'est pourquoi, le lancement du contrat de rivière Ondaine Lizeron apparaît être pertinent pour poursuivre la démarche entamée, intégrer de nouvelles thématiques comme la gestion et la préservation des zones humides ou encore la gestion quantitative de la ressource en eau et tendre ainsi vers les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

C'est pourquoi nous sollicitons votre bienveillance à l'examen attentif de notre dossier sommaire de candidature qui nous permettra d'engager la définition de la stratégie ainsi que du programme d'action de notre contrat de rivière « Ondaine Lizeron ». Tous les acteurs de ce territoire sont mobilisés autour de ce nouveau défi.

Jean François BARNIER

Président du comité de rivière Ondaine

## I Historique et exposé des motivations

---

Le Contrat de Rivière Ondaine et affluents, signé le 20 juin 2003 pour une durée de 7 années, définit les actions à mener sur le bassin versant de l'Ondaine pour répondre aux principaux enjeux identifiés sur le bassin versant :

- × Maîtrise des pollutions domestiques, agricoles et industrielles,
- × Maîtrise des inondations,
- × Restauration physique, écologique et paysagère des cours d'eau,
- × Développement d'une gestion collective et pérenne des cours d'eau.

D'abord assuré par le SIVO, le portage du contrat de rivière a été transféré en 2005 à Saint-Etienne Métropole lors de la remontée de compétence.

En 2009, suite à la présentation du bilan technique et financier intermédiaire du contrat de rivière par Saint-Etienne Métropole, le Comité de Rivière a acté le lancement de l'étude bilan et perspectives et a formulé le souhait d'engager une nouvelle procédure dans les meilleurs délais afin de ne pas interrompre la dynamique en cours.

Afin d'élaborer un état des lieux le plus précis possible du territoire, des études thématiques ont également été engagées en 2010, avec la validation de l'ensemble des partenaires financiers du contrat de rivière. :

- × Diagnostic de qualité de l'eau générale (Macropolluants, IBGN)
- × Diagnostic agricole
- × Diagnostic sur les micropolluants (métalliques, HAP PCB et produits phytosanitaires)
- × Diagnostic piscicole
- × Diagnostic sur le lit et les berges
- × Diagnostic sur les zones humides
- × Diagnostic sur la gestion quantitative en eau de la ressource.

L'étude bilan et perspectives, menée entre mai 2010 et mars 2011 par le bureau d'études SEPIA Conseils et intégrant les résultats des études thématiques, a permis de mesurer les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs du bassin versant et l'importance du chemin parcouru depuis le démarrage du contrat vis-à-vis de la reconquête des milieux aquatiques et de la protection des personnes et des biens contre le risque inondation. Néanmoins, malgré les progrès accomplis, l'étude bilan a mis en évidence des enjeux persistants sur l'ensemble des thématiques du contrat de rivière :

- × les objectifs de qualité de l'eau fixés en début de contrat et les objectifs de bon état écologique fixés par la DCE ne sont pas atteints sur l'ensemble des cours d'eau du territoire ;
- × le programme de restauration écologique, hydraulique et paysagère des cours d'eau n'a été réalisé que partiellement du fait de l'explosion des coûts de certaines opérations ;
- × la gestion de la ressource en eau constitue un enjeu important au vue des faibles débits d'étiage et de l'absence de ressources souterraines significatives ;
- × les communes situées en têtes de bassin versant n'ont pas bénéficié d'actions sur leur territoire dans le cadre du contrat ;
- × le bassin versant du Lizeron, qui concerne deux communes également intégrées au bassin versant de l'Ondaine, est le seul territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole ne bénéficiant pas d'une procédure de gestion collective des milieux aquatiques, alors même que le niveau de dégradation des milieux aquatiques du territoire apparaît particulièrement fort.

La persistance de ces différentes problématiques, l'émergence d'enjeux nouveaux tels que la gestion des zones humides et des pollutions agricoles, la nécessité de pérenniser les efforts entrepris entre 2003 et 2010 dans le cadre du premier contrat de rivière « Ondaine et affluents », la satisfaction des acteurs vis-à-vis de la procédure engagée et des résultats obtenus et leur volonté collective de poursuivre une démarche concertée de gestion des milieux aquatiques conduit aujourd'hui l'ensemble des collectivités du bassin versant à se porter candidat pour la mise en œuvre d'un nouveau contrat de rivière sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.

Ce second contrat devra relever de nombreux défis, dans la poursuite du premier contrat, et notamment :

- × assurer une articulation toujours plus étroite entre les attentes locales et l'objectif de bon état écologique fixé par la DCE et décliné dans le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Loire en Rhône-Alpes,
- × garantir une intégration de l'ensemble des communes du bassin versant dans le mécanisme de prise de décision et une gouvernance la plus transparente possible,
- × définir un niveau d'ambition et des objectifs qui tiennent compte de la réalité du terrain : capacités de financement des collectivités, coût réel des actions, délais de mise en œuvre des actions de restauration liés au temps de réalisation des études et des dossiers administratifs, etc,
- × garantir une efficacité et une efficience maximale des actions entreprises, en définissant des priorités d'intervention par rapport au ratio coût/efficacité et en associant une liste d'indicateurs quantifiée au programme d'actions.

## II Synthèse du bilan du premier contrat de rivière Ondaine et affluents (2003 -2010)

---

### II.1 Un programme d'actions ambitieux, mais partiellement mis en œuvre

Le contrat de rivière Ondaine et affluents, signé en 2003 pour une durée de 7 ans et pour un montant total de 25 millions d'euros, visait la mise en place d'un programme d'actions global portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau (volet A), la restauration écologique, hydraulique et paysagère des cours d'eau (volet B) et la mise en place d'une gestion pérenne à l'échelle du bassin versant (volet C).

En 2010, près de 27,7 millions d'euros ont été engagés, équivalents à 111 % des montants prévisionnels.

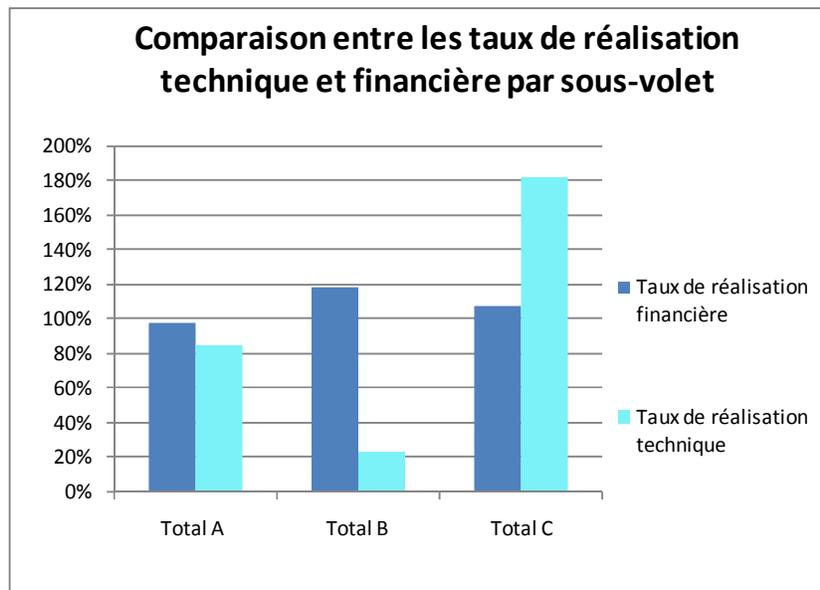
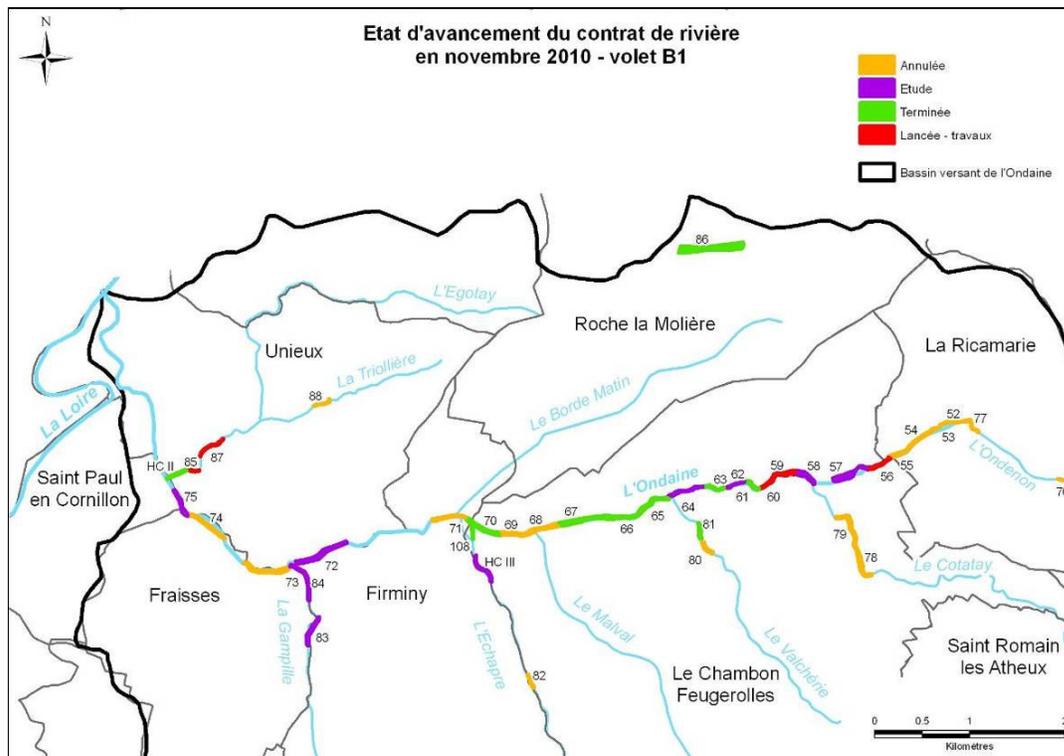


Figure 1. Evolution des financements sur les différents volets du contrat

La réalisation technique, confronté à la réalisation financière (cf. Figure 1), met en évidence une bonne adéquation entre programmation et mise en œuvre pour le volet A.

Le volet C, qui vise principalement des opérations d'animation et des études, s'est étoffé dans le cadre de l'avenant signé en 2009, notamment via le lancement de plusieurs études thématiques, sans modification importante du budget inscrit.

Enfin, le volet B présente des écarts très nets entre des engagements financiers largement supérieurs au prévisionnel et un taux de réalisation technique relativement faible (cf. Carte 1).



Carte 1. Etat d'avancement du contrat de rivière en novembre 2010 - volet B1

Cette différence s'explique par la sous-estimation des montants financiers dans le programme inscrit initialement au contrat de rivière, par l'explosion des coûts sur certains chantiers, notamment la découverte de l'Ondaine, et enfin par les contraintes techniques et administratives qui ont compliqué la mise en œuvre et retardé le lancement des opérations.

Au vue du faible taux de réalisation technique constatée lors du bilan intermédiaire en 2009 sur ce volet, une révision de la programmation a été décidée, de façon à annuler certains opérations et à inscrire à l'avenant une liste d'opérations prioritaires. En raison de restrictions budgétaires à Saint-Etienne Métropole, certaines opérations reprogrammées n'ont toutefois pas pu être réalisées. Le sous-volet B3, lié à la valorisation paysagère des cours d'eau, est le moins avancé. Cependant, les opérations réalisées dans le cadre des volets B1 et B2 ont permis une amélioration progressive de la qualité paysagère en bordure de cours d'eau au droit des tronçons restaurés.

## II.2 Des progrès notables...

Le contrat de rivière Ondaine a permis la réalisation de nombreuses actions visant la restauration de la qualité physico-chimique et écologique des cours d'eau, la réduction du risque inondation et la sensibilisation des acteurs du bassin versant :

× **Grâce au sous-volet A1**, concernant l'assainissement domestique, plus de 3 000 EH ont été raccordés au réseau et autant mis en séparatif. Le volume d'eaux claires parasites éliminé peut être estimé à 1 000 m<sup>3</sup>/j. **Dans le cadre du sous-volet A3**, concernant la pollution industrielle, plus de 1 000 entreprises ont été contactées, soit près de 2/3 des entreprises du bassin versant, et la quasi-totalité des entreprises à risque a été visitée. Le programme de sensibilisation mis en œuvre a permis la réalisation de 17 diagnostics Eau sur le bassin versants et la signature d'une dizaine d'autorisation de rejets.

× **Grâce au sous-volet B1**, près de 4 km de cours d'eau ont été restaurés écologiquement, principalement sur l'Ondaine. Les techniques végétales, plus respectueuses de l'environnement, ont été largement mises en œuvre (près de 50 % du linéaire restauré) malgré les contraintes techniques. 4,6 ha de surface de liberté ont été restaurés. **Associé au sous-volet B2** qui a permis de recalibrer 6 ponts, le volet B1 a permis de protéger près de 30 ha de secteurs à enjeux contre la crue centennale et une centaine d'habitations.



Figure 2. Découverte de l'Ondaine au Chambon-Feugerolles

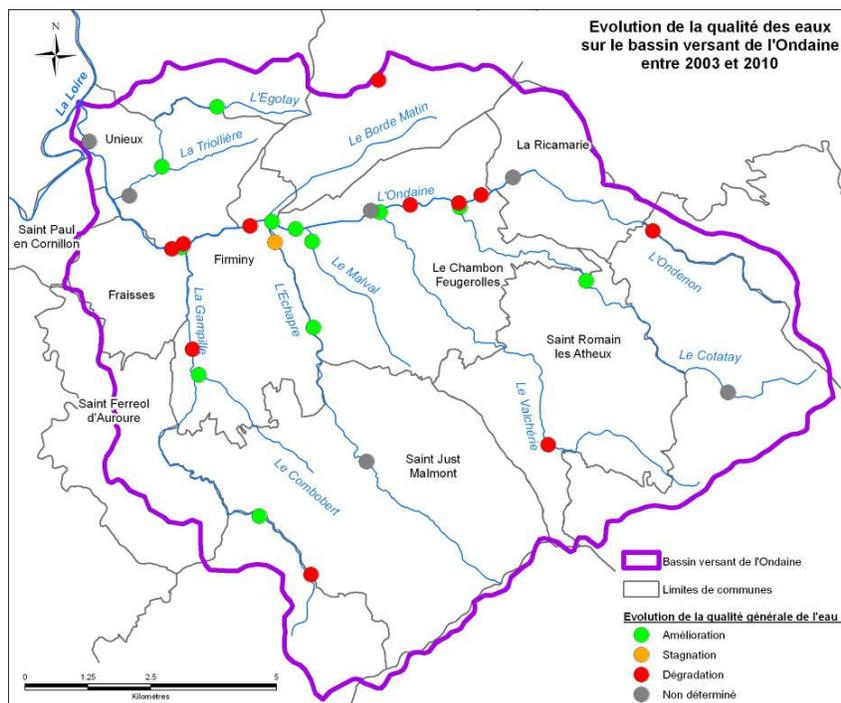
× **Sur le sous-volet C1**, concernant la communication et la sensibilisation, on retiendra la réalisation de 5 journaux de la rivière sur la période du contrat et l'installation de plus de 30 panneaux de signalisation. **Grâce au sous-volet C2**, concernant l'entretien de la rivière, 6 à 7 agents ont été mobilisés sur la totalité de la période du contrat pour assurer l'entretien des cours d'eau : près de 60 m<sup>3</sup> de déchets ont ainsi été ramassés chaque année, 20 à 30 pollutions détectées par an et gérées en collaboration avec la Police de l'Eau et les élus et usagers concernés, 3 à 5 arrachages de plantes invasives réalisées. **Le volet C3**, concernant l'animation du contrat, aura quant à lui été largement consolidé à la fin du contrat, avec la création d'un poste de chargé de mission en charge de l'animation du contrat, en renfort de la cellule rivière, et le lancement de 7 études thématiques, non inscrites dans le programme initial du contrat. Ces études ont notamment permis d'intégrer à la réflexion un certain nombre d'enjeux émergents non identifié en début de contrat, tels que la gestion quantitative des cours d'eau, les zones humides, l'agriculture et les micropolluants.



## II.3 ...mais des efforts importants à poursuivre dans tous les domaines

Toutefois, en dépit des réalisations importantes du contrat de rivière Ondaine, la comparaison entre l'état initial et l'état final des cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine souligne la nécessité de poursuivre les efforts à tous les niveaux, d'intégrer de nouveaux enjeux émergents et d'étendre la réflexion sur le bassin versant du Lizeron.

- × **Vis-à-vis de la qualité de l'eau**, malgré les travaux réalisés, l'amélioration n'est pas généralisée sur le bassin versant. Si l'impact des travaux est visible sur les principaux affluents et sur l'Ondaine intermédiaire, qui voient leur qualité s'améliorer, les parties amont et terminale de l'Ondaine, certains tronçons de la Gampille et l'amont du Valchérie et de l'Egotay connaissent quant à eux une dégradation sur la période du contrat. Les objectifs du contrat de rivière ne sont atteints pour aucun des cours d'eau. Les paramètres déclassants mettent en évidence l'impact persistant de l'assainissement domestique (matières organiques, azotées et phosphorées) et la problématique émergente de l'activité agricole (augmentation des concentrations en nitrates sur la période du contrat). Au niveau de l'hydrobiologie, une mauvaise qualité de l'eau associée à un habitat toujours détérioré ne permet pas d'atteindre les objectifs de la DCE sur une majorité des cours d'eau, à l'exception de l'Ondenon, de l'Echapre et du Cotatay amont. Sur le bassin versant du Lizeron, la qualité de l'eau apparaît encore plus critique.



Carte 2. Evolution de la qualité des eaux sur le bassin versant de l'Ondaine entre 2003 et 2010

- × **Vis-à-vis de la qualité physique des cours d'eau**, les travaux entrepris auront permis une amélioration locale de la situation mais l'analyse réalisée par TELEOS dans le cadre du Plan de Gestion du Lit et des Berges met en évidence une altération des habitats et une artificialisation toujours importante à l'échelle des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron, associée à une dégradation de certaines cours d'eau en tête de bassin versant qui subissent des pressions agricoles et sylvicoles (enrésinement notamment). Selon la Fédération de Pêche, cette altération de la morphologie des cours d'eau, associée aux faibles débits en période d'étiage, constitue aujourd'hui le principal facteur limitant pour la reconquête piscicole des cours d'eau. L'état de la ripisylve est également altéré sur la majeure partie du bassin versant, notamment par la présence persistante d'espèces invasives sur l'Ondaine et la partie aval de ses affluents.
- × **Vis-à-vis des inondations**, les indicateurs mis en œuvre mettent en évidence une très nette réduction des risques. Les secteurs prioritaires sur l'Ondaine en termes de concentration des enjeux et de niveau de l'aléa ont en bonne partie été traités. L'étude en cours d'élaboration par la DDT 42 sur le bassin versant de l'Ondaine en vue de l'élaboration du PPRi devrait permettre d'actualiser plus précisément les secteurs protégés et les secteurs restant vulnérables aux inondations. En première approximation, près de 2/3 des zones inondées à enjeux identifiées en début de contrat, représentant environ 200 ha, restent vulnérables pour une crue centennale et 20 ouvrages hydrauliques restent limitant pour le passage de la crue centennale. Sur le bassin versant du Lizeron, les enjeux semblent a priori plus réduits : 3 ouvrages hydrauliques limitant sur le Lizeron, le Pommaraise et le Pêchier sont susceptibles de bloquer des accès à des habitations.
- × **Vis-à-vis de la gestion collective**, d'importants moyens de communication et d'animation ont été mis en œuvre pour assurer la sensibilisation des différents acteurs du bassin versant et notamment du grand-public. Toutefois, la présence persistante de déchets dans les cours d'eau met en évidence les besoins persistants de sensibilisation des populations.

Ainsi, l'ensemble des enjeux déjà identifiés dans le premier contrat de rivière restent d'actualité sur le bassin versant de l'Ondaine.

## II.4 Et l'émergence de nouveaux enjeux

De plus, de nouveaux enjeux ont émergé sur la période du contrat :

- × **Les zones humides**, qui représentent près de 3 % de la superficie totale du bassin versant, subissent de nombreuses dégradations (près de 2/3 des ZH du bassin versant sont altérées), susceptibles de remettre en cause leurs fonctionnalités hydrologiques, qualitatives et patrimoniales. Au regard des caractéristiques intrinsèques des zones humides et de leur niveau de dégradation, des enjeux de restauration apparaissent sur

les bassins versants amont des affluents de l'Ondaine (Echapre, Cotatay, Gampille et dans une moindre mesure le Valchérie), sur l'Egotay et sur le Lizeron.

- × **Concernant la gestion quantitative** de la ressource en eau, les prélèvements réalisés pour l'alimentation en eau potable et les résurgences minières affectent notablement le bilan hydrologique naturel de l'Ondaine amont et intermédiaire, de l'Egotay aval, du Cotatay et de l'Echapre, tandis que le bassin versant du Lizeron apparaît en revanche relativement équilibré. Les faibles débits



induits par les prélèvements de la ressource en eau, combinés à des caractéristiques morphologiques défavorables, sont susceptibles d'affecter notablement les populations piscicoles sur l'Ondaine amont et aval et sur l'Echapre en période d'étiage sévère (Débit Minimum Biologique non satisfait). Les ressources en eau potable à l'échelle du bassin versant sont insuffisantes lors des années très sèches pour satisfaire les besoins en eau potable. Les déficits au niveau du barrage de l'Echapre nécessitent alors de recourir à des ressources extérieures (aujourd'hui, barrage de Lavalette en Haute-Loire et au Pas de Riot dans le département de la Loire).

- × **La gestion des eaux pluviales** constitue a priori un enjeu fort vis-à-vis de la qualité de l'eau et du risque inondation au regard de l'urbanisation dense des vallées de l'Ondaine et du Lizeron amont.

## II.5 Des acteurs satisfaits et volontaires pour poursuivre la démarche et l'étendre au bassin versant du Lizeron

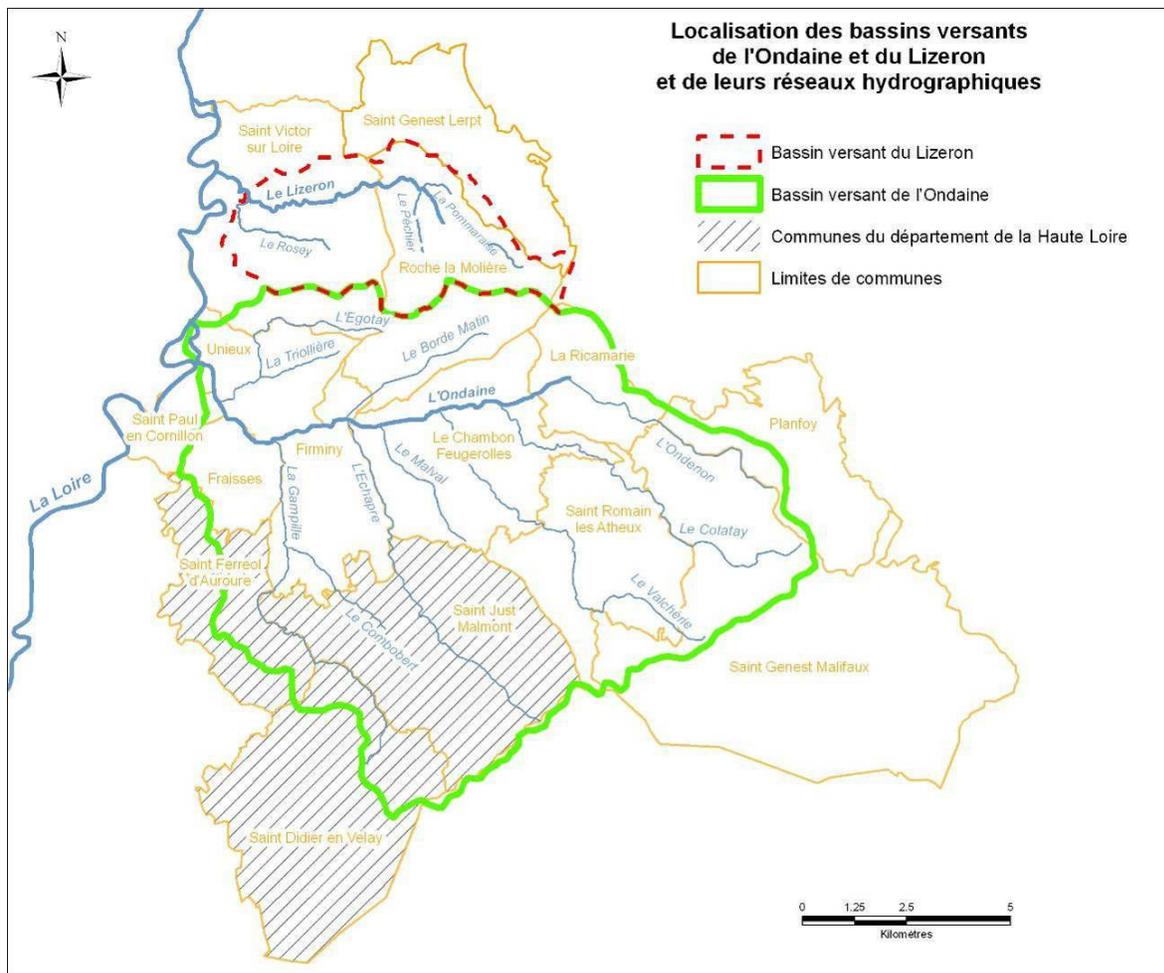
L'une des grandes réussites du contrat de rivière Ondaine et affluents aura été sa capacité à fédérer les différents acteurs du bassin versant autour d'objectifs communs. Les différents acteurs interrogés dans le cadre de l'étude bilan ont exprimé leur satisfaction unanime du contrat de rivière, qui a permis dans la suite du Plan d'Action Renforcé d'engager une restauration en profondeur de l'Ondaine, autrefois perçue comme un égout, et affirmé leur souhait de poursuivre la démarche, en impliquant mieux les communes de l'amont et en intégrant le bassin versant du Lizeron.

A ce titre, la dynamique engagée en fin de contrat, qui visait à améliorer la connaissance par le lancement d'études thématiques et à renforcer les partenariats locaux via la signature de convention entre SEM, la CCLS et la CCMP, constitue une garantie importante pour la pérennité de la démarche.

### III Présentation des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

#### III.1 Caractéristiques générales des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

L'Ondaine et le Lizeron sont deux affluents de la Loire à l'amont du barrage de Grangent, de longueur respective 22,5 km et 6,2 km.



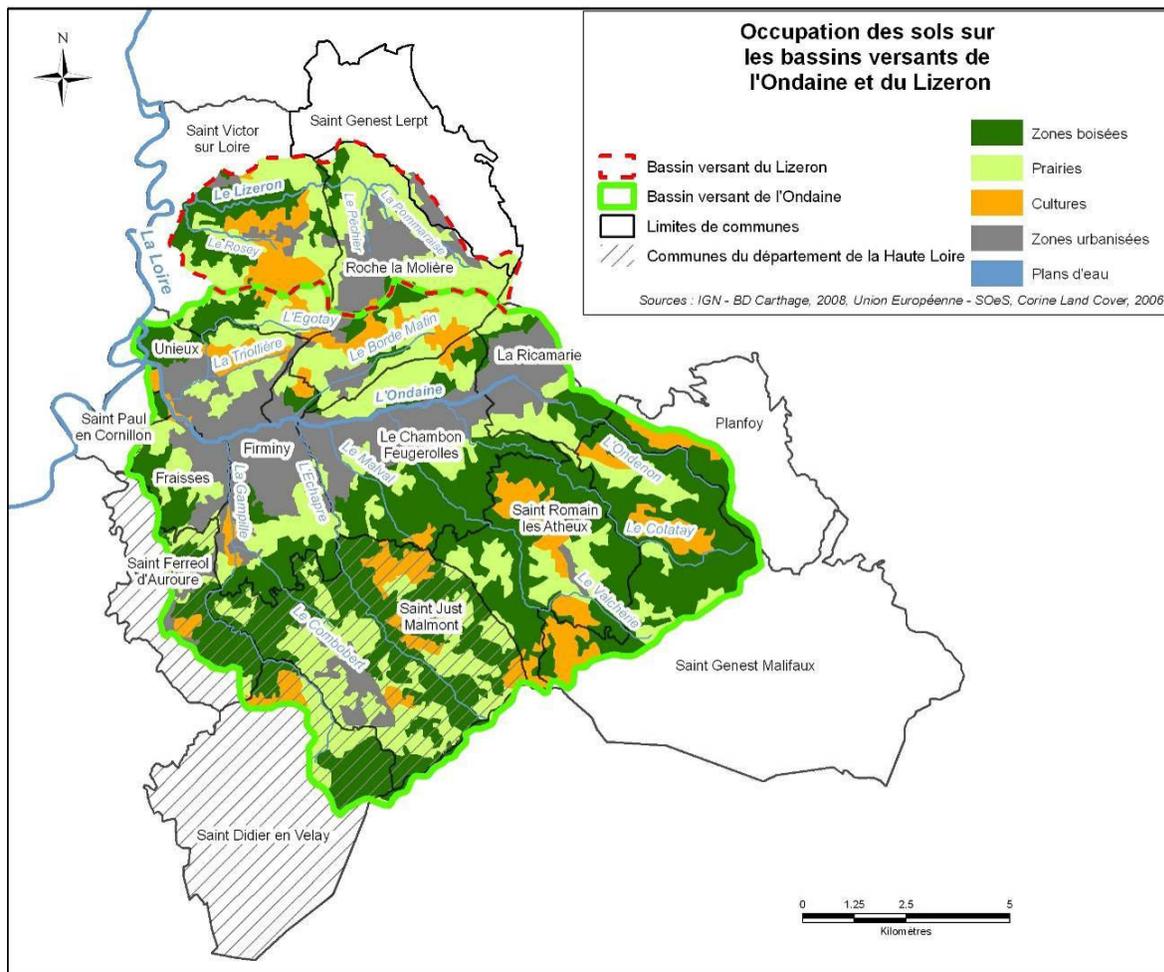
Carte 3. Présentation des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

Le bassin versant de l'Ondaine, d'une superficie de 125 km<sup>2</sup>, concerne 11 communes du département de la Loire (Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Planfoy, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Saint-Victor-sur-Loire, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Romain-les-Atheux, Unieux) et 3 du département de la Haute-Loire (Saint-Didier-en-Velay, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont).

Celui du Lizeron, dont la ligne de partage des eaux sud est confondue avec celle de l'Ondaine, s'étend sur 21 km<sup>2</sup> sur les communes de Roche-la-Molière, Saint-Victor-sur-Loire et Saint-Genest Lerpt à la marge.

Les principaux affluents de l'Ondaine sont, en rive gauche, le Cotatay, le Valchérie, le Malval, l'Echapre et la Gampille. En rive droite, seuls l'Egotay et dans une moindre mesure le Borde-Matin ont un bassin versant significatif. Le Lizeron reçoit quand à lui les eaux du Pommaraise, du Pêchier et du Rosay.

En termes d'occupation du sol, les secteurs urbanisés représentent au total environ 15 % de la superficie totale. La vallée de l'Ondaine est fortement urbanisée, tandis que les têtes de bassin versant, d'altitude moyenne, sont principalement occupées par des terrains agricoles ou naturels. Sur le bassin versant du Lizeron, l'urbanisation se concentre sur la partie amont, tandis que la partie terminale du cours d'eau, en gorges, est relativement sauvage.



Carte 4. Occupation des sols

Au niveau climatique, l'influence des altitudes est visible : les têtes de bassin versant sont nettement plus arrosées que les fonds de vallée. La géologie du territoire est caractérisée par trois entités distinctes : la série monoclinique du Pilat, composée par des formations d'origine

volcanique ; le bassin houiller stéphanois, au sein duquel l'activité d'extraction de charbon s'est développé au XIX<sup>ème</sup> siècle ; et enfin les Monts du Forez, constitués de terrains cristallins et métamorphiques. Ces entités géologiques sont quasiment imperméables et donc très défavorables aux écoulements d'eau souterraines. Seuls les vides créés par les anciens travaux miniers peuvent constituer des ressources souterraines significatives. Compte tenu des faibles capacités de stockage des sols, les cours d'eau sont principalement alimentés par ruissellement direct. Le régime des cours d'eau est un régime pluvial à influence nival : les étiages, principalement en été, sont marqués, notamment sur la partie nord du territoire. Les milieux naturels remarquables recensés sur le bassin versant se concentrent au droit de la confluence avec la Loire et des vallées de l'Ondanon, du Valchérie et de l'Egotay.

Les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron concernent un peu moins de 70 000 habitants, principalement concentrés dans la vallée de l'Ondaine et sur la commune de Roche-la-Molière. La décroissance démographique déjà constatée en début de contrat se poursuit à l'échelle du bassin versant de l'Ondaine. La baisse de la population se concentre plus spécifiquement sur les communes urbaines et industrielles. Les communes périurbaines connaissent quant-à-elles une hausse.

## III.2 Pressions qualitatives

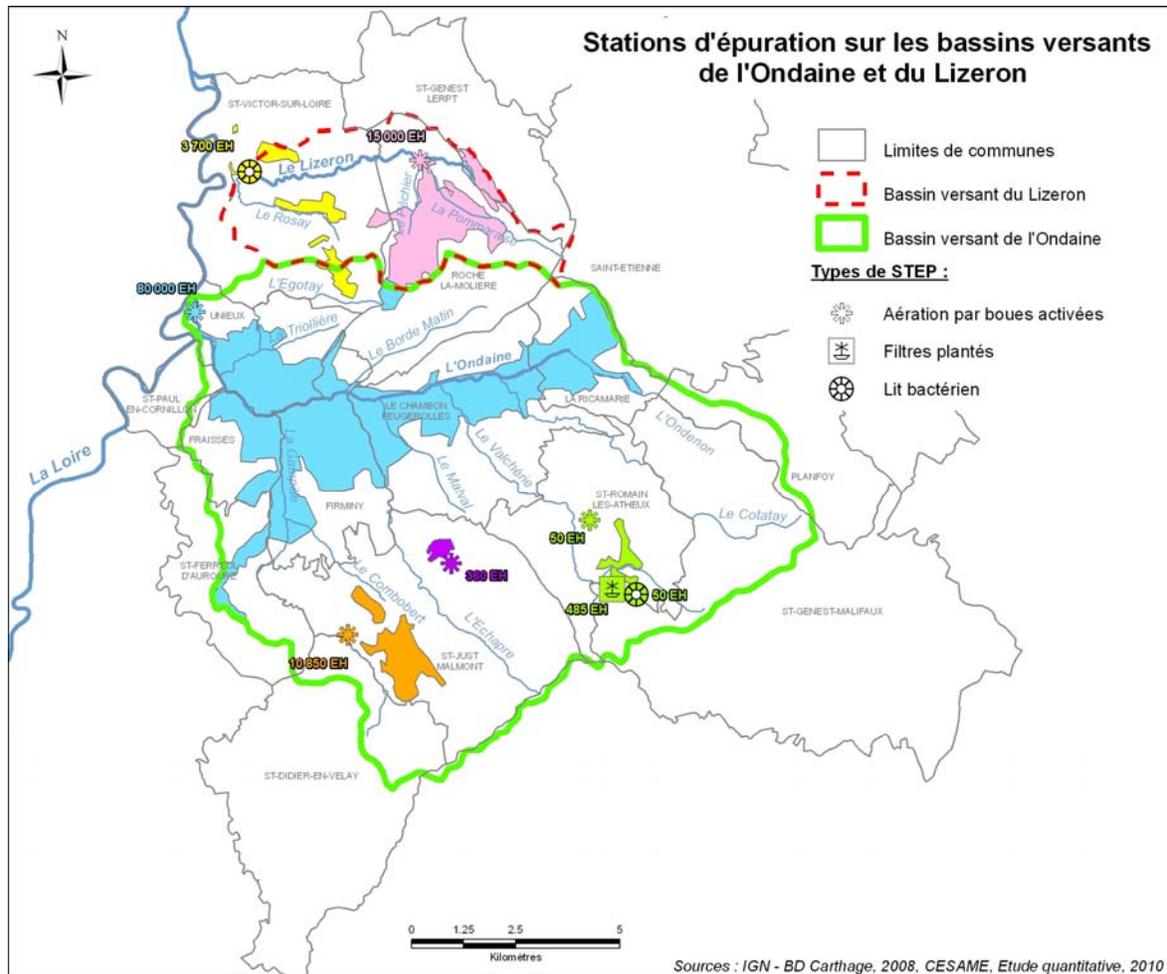
### III.2.1 Assainissement domestique

En 2010, malgré les efforts entrepris dans le cadre du contrat de rivière, l'assainissement domestique continue d'impacter la qualité des cours d'eau des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.

Sur le bassin versant de l'Ondaine, 6 STEP assurent l'épuration des eaux pour une capacité de traitement cumulée de 92 035 EH. Les capacités de traitement sont principalement concentrées au niveau de la STEP du Pertuiset, entièrement restaurée à la fin des années 90, qui permet le traitement de 80 000 EH et des deux STEP de Saint-Just-Malmont.

En début de contrat de rivière, les performances de ces STEP sont jugées globalement bonnes. Les principales pollutions d'origine domestique sont issues des réseaux communaux, principalement unitaires. Le contrôle de l'assainissement domestique n'est pas formalisé. Dans le cadre du contrat de rivière, plusieurs opérations visant principalement la restauration des réseaux sont mises en œuvre.

Sur le bassin versant du Lizeron, 2 STEP assurent l'épuration des eaux usées, avec une capacité de traitement de 18 700 EH.



Carte 5. Assainissement domestique sur le bassin versant de l'Ondaine et du Lizon

En 2010, le fonctionnement des STEP du territoire apparaît relativement satisfaisant, à l'exception des STEP de Malmont à Saint-Just-Malmont, de Roche-la-Molière, impactées par la présence d'Eaux Claires Parasites et de rejets industriels. Toutefois, sur ces 2 STEP, des travaux sont en cours afin d'améliorer la situation. Au niveau des réseaux, des efforts restent à faire sur l'ensemble des communes et notamment sur la vallée de l'Ondaine afin de réduire l'impact des flux déversés vers le milieu en période de pluie.

Enfin, concernant l'Assainissement Non Collectif, on dénombre environ 1 400 installations sur le territoire, qui représentent environ 6 % du flux de pollution domestique produit (4 100 EH). Les communes rurales sont principalement concernées. Le taux de contrôle est de 40% et le taux d'installations aux normes de 23 %.

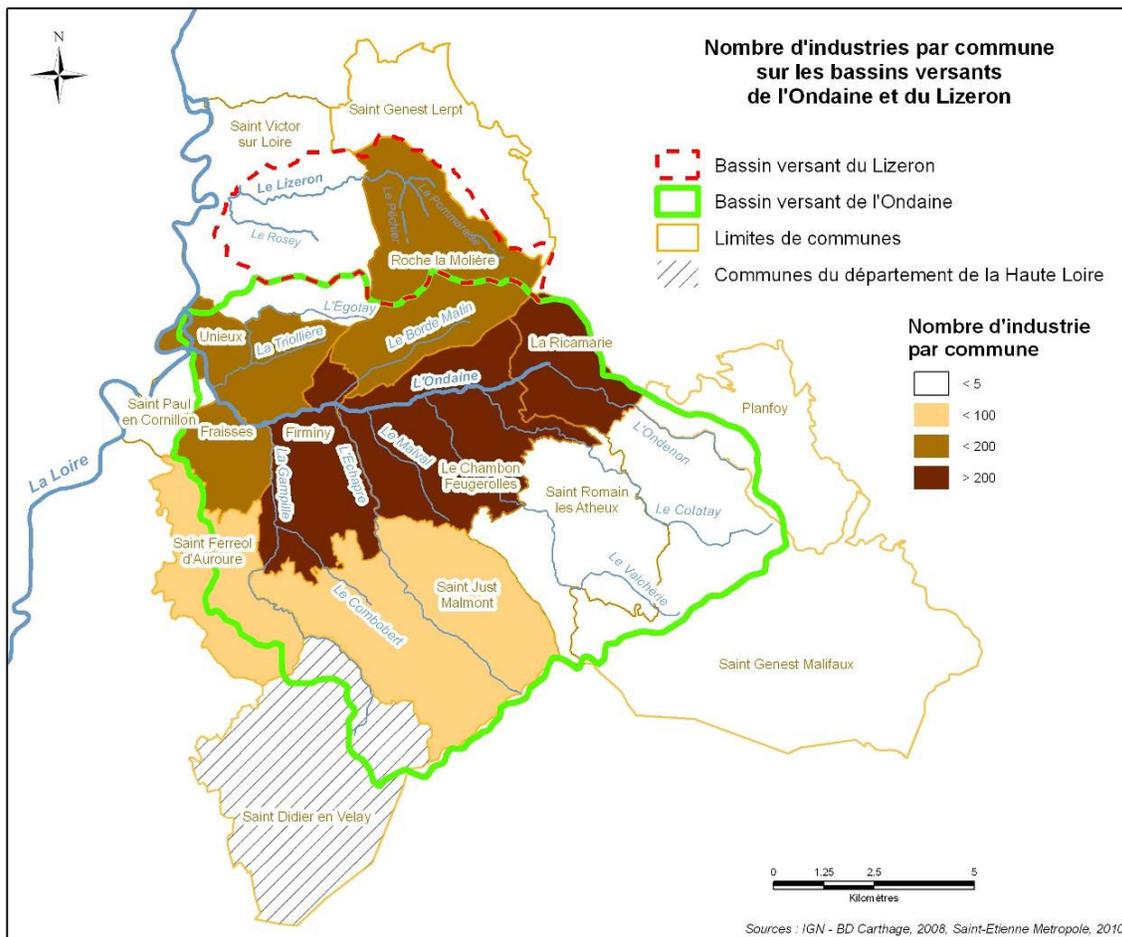


Le territoire est caractérisé par une activité d'élevage relativement extensive et par des petites structures fourragères. Deux principaux enjeux ressortent sur le territoire :

- × la gestion de la fertilisation azotée. A ce titre, l'étude met en évidence une méconnaissance par les exploitants des bilans de fumure et des difficultés pratiques d'épandage,
- × la gestion des effluents, notamment en période de pluie ou de fonte des neiges. Les contraintes liées aux surfaces épandables doivent également être intégrées.

### III.2.3 Industries

En début de contrat de rivière, les pollutions industrielles apparaissent comme une problématique importante sur les communes de la vallée de l'Ondaine et de Saint-Just-Malmont.



Carte 7. Nombre d'industries par commune

A ce titre, un volet spécifique du contrat de rivière est dédié à la sensibilisation et à l'accompagnement des industriels : le volet A3.

Malgré les efforts entrepris dans le cadre du contrat de rivière, la problématique industrielle apparaît en 2010 encore importante sur le bassin versant de l'Ondaine, ainsi que sur le bassin versant du Lizeron au niveau de la commune de Roche-la-Molière. Sur les 1 600 entreprises recensées, 138 sont considérées comme à risque fort et près de 300 à risque moyen.

#### III.2.4 Autres sources de pollution

D'autres sources de pollution impactent la qualité de l'eau de l'Ondaine en début de contrat : les pollutions d'origine minière, les eaux pluviales, les sites et sols pollués historiquement et les centres d'enfouissement technique.

Au-delà de la qualité de l'eau, la gestion des eaux pluviales constitue également un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation au regard de l'urbanisation dense des vallées de l'Ondaine et du Lizeron amont.

### III.3 Qualité des eaux

#### III.3.1 Qualité générale des eaux superficielles

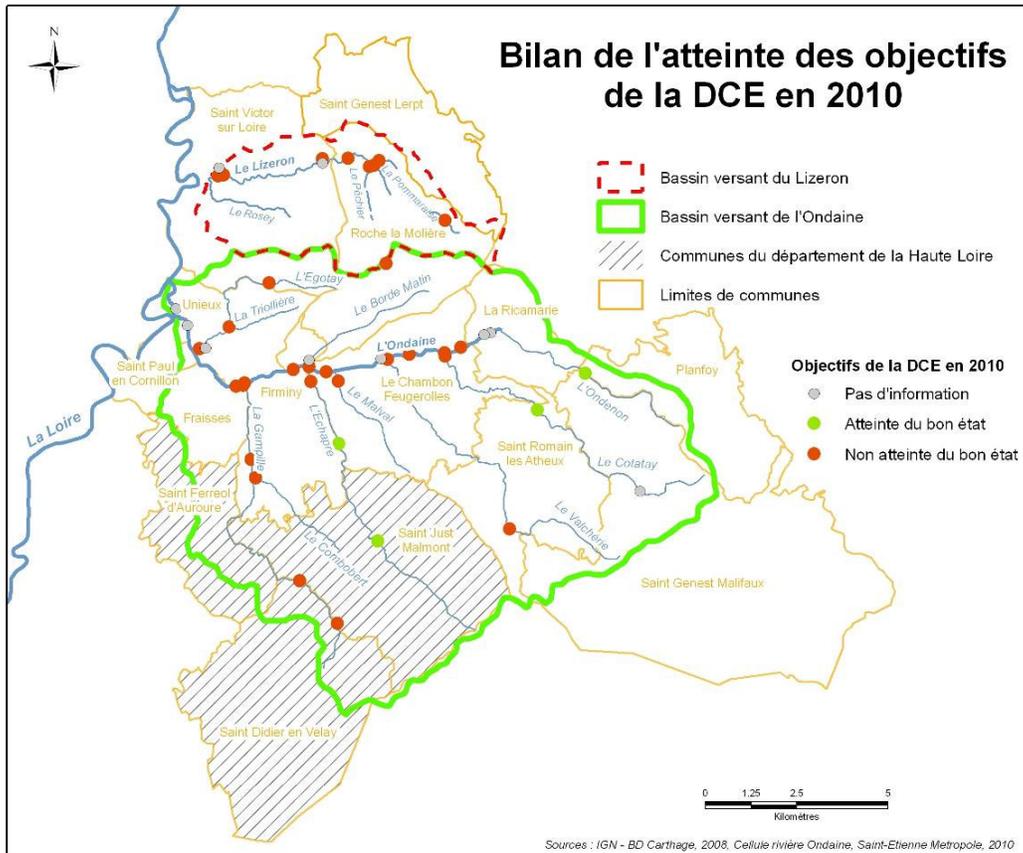
L'évolution de la qualité générale des eaux superficielles entre 2003 et 2010 met en évidence :

- × Un impact positif de certaines opérations importantes de raccordement des eaux usées au réseau directement visible sur la qualité de certains affluents, notamment du Cotatay, de l'Egotay, du Valchérie, du Combobert et de certains tronçons de la Gampille,
- × la difficulté à traduire concrètement l'impact des actions entreprises dans le cadre des volets A1 et A3,
- × une dégradation de la qualité entre 2003 et 2010 sur un nombre important de stations de suivi, notamment sur les extrémités amont et aval de l'Ondaine et sur certains tronçons de la Gampille. Cette analyse doit toutefois être nuancée au regard des modalités d'interprétation retenues en 2010, qui peuvent être relativement pénalisantes.

Les objectifs du contrat ne sont atteints sur aucune station. Les nitrates, indicateur des pollutions agricoles, sont le principal facteur déclassant, même si les concentrations mesurées sont inférieures au seuil du bon état défini par la DCE et pour l'alimentation en eau potable. Les matières organiques se retrouvent dans des concentrations excessives sur la quasi-totalité des cours d'eau du bassin versant, preuve de l'impact persistant de l'assainissement. Les cours d'eau présentant la qualité la plus dégradée sont l'Ondaine dans ses extrémités amont et aval, l'Egotay, l'Echapre aval, et dans une moindre mesure la Gampille, le Malval, le Valchérie et le Combobert.

La mauvaise qualité de l'habitat décline de plus la qualité hydrobiologique d'une majorité des cours d'eau vis-à-vis des objectifs de la DCE. Seuls l'Ondenon, le Cotatay et l'Echappre amont sont en bon état.

Sur le bassin versant du Lizeron, les cours d'eau sont encore plus altérés et présentent une qualité passable (Lizeron amont et Rosay) à très médiocre (Lizeron intermédiaire, Pêchier et Pommaraise). Aucun cours d'eau du bassin versant du Lizeron n'atteint le bon état défini par la DCE.



Carte 8. Niveau d'atteinte des objectifs de la DCE

### III.3.2 Micropolluants

La problématique des micropolluants métalliques, mise en évidence par l'étude réalisée par CESAME en 2010, concerne les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron, qui subissent l'impact :

- × De résurgences minières, d'un terail industriel et du site SITA FD sur le Bord-Matin,
- × Des activités industrielles actuelles ou passées de la ZA Silardièrre et de l'émergence minière du Bas-Mas sur certains tronçons de l'Ondaine,
- × De l'environnement minier et des activités industrielles de la Zone du Buisson sur le Pêchier et le Pommaraise.

- × Du fond géochimique sur l'Ondaine et le Malval.
- × Les métaux retrouvés dans des concentrations excessives sont notamment l'Arsenic, le Cadmium, le Chrome et le Nickel.
- × Les principaux enjeux au regard de cette problématique sont la définition d'objectifs adaptés dans le cadre d'un futur contrat, en prenant notamment en compte le fond géochimique, la réalisation d'investigations complémentaires en période pluvieuse et la mise en œuvre d'un programme d'actions ciblé sur les rejets clairement identifiés.

### III.3.3 Phytosanitaires

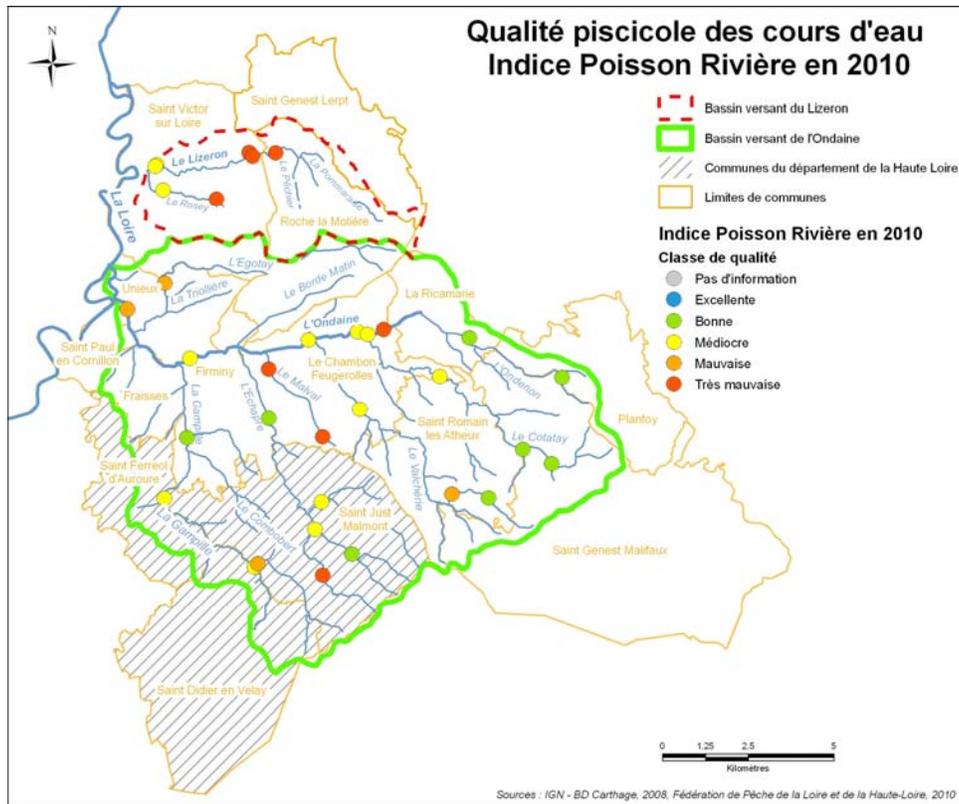
Les produits phytosanitaires, sur la base des campagnes de mesures réalisées en 2010, apparaissent comme un enjeu limité sur le territoire d'étude. Toutefois, sur le bassin versant du Lizeron, plusieurs molécules interdites à la vente en France, d'origine agricole et non agricole, ont été retrouvées dans des concentrations préjudiciables pour la vie aquatique. La sensibilisation des consommateurs sur cette thématique pourrait être envisagée dans le cadre d'un futur contrat.

### III.3.4 Population piscicole

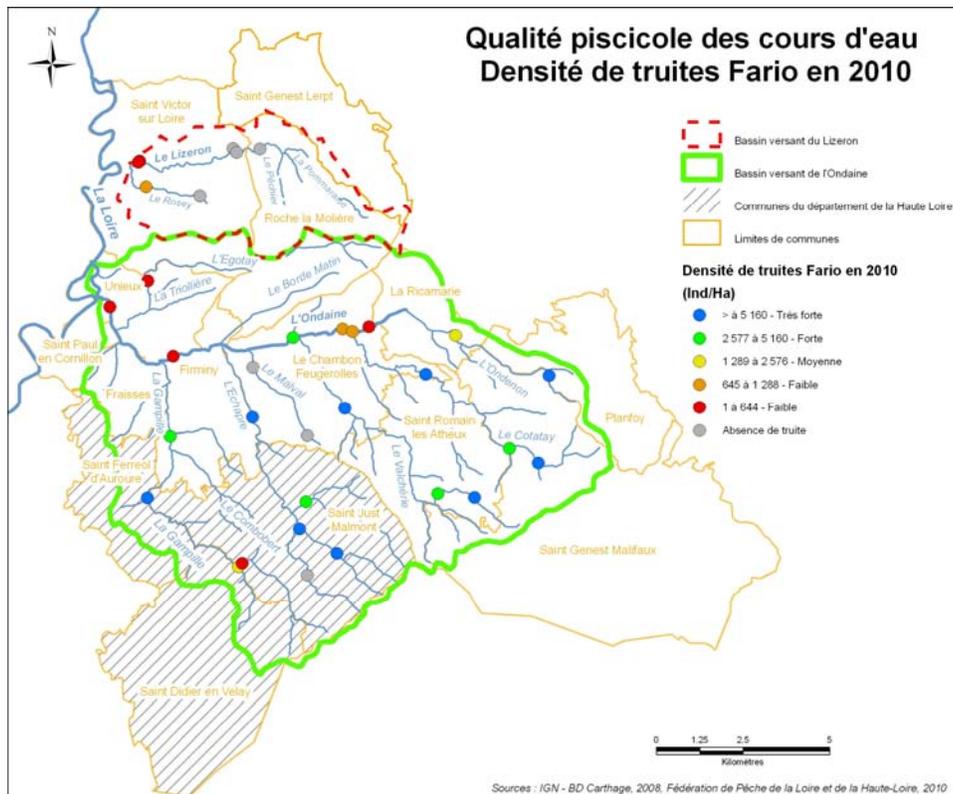
Les cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine et du Lizeron sont de type salmonicole. Au début des années 2000, les cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine connaissent une amélioration spectaculaire des peuplements piscicoles suite aux travaux entrepris dans le cadre du Plan d'Action Renforcé. La truite a ainsi recolonisé la quasi-totalité des cours d'eau du bassin versant depuis les zones de reproduction amont, permettant le développement d'une pratique halieutique locale, gérée par 4 AAPPMA. Toutefois, les peuplements n'apparaissent pas encore équilibrés, notamment sur les parties aval des affluents (Valchérie, Gampille, Cotatay) et sur certains tronçons de l'Ondaine. La mauvaise qualité de l'eau qui induit un colmatage important du lit, apparaît comme un des enjeux principaux.

Les pêches électriques réalisées en 2010 par la Fédération de Pêche mettent en évidence l'impact très positif des travaux d'assainissement et de restauration de l'habitat sur la qualité de l'Egotay, de l'Ondaine intermédiaire et des parties aval de la Gampille, du Valchérie de l'Echapre.

Toutefois, malgré les progrès réalisés et une qualité globalement bonne sur la majorité des affluents en rive gauche de l'Ondaine (Ondenon amont, Cotatay, Echapre, Gampille intermédiaire et aval), l'Ondaine intermédiaire n'atteint qu'une qualité moyenne et plusieurs cours d'eau présentent toujours une qualité dégradée (Gampille amont, Egotay, extrémité aval de l'Ondenon et de l'Ondaine) voir très dégradée (absence de peuplements piscicoles sur le Malval et la majeure partie des cours d'eau du bassin versant du Lizeron).



Carte 9. Qualité piscicole des cours d'eau du bassin versant en 2010 - Indice Poisson Rivière

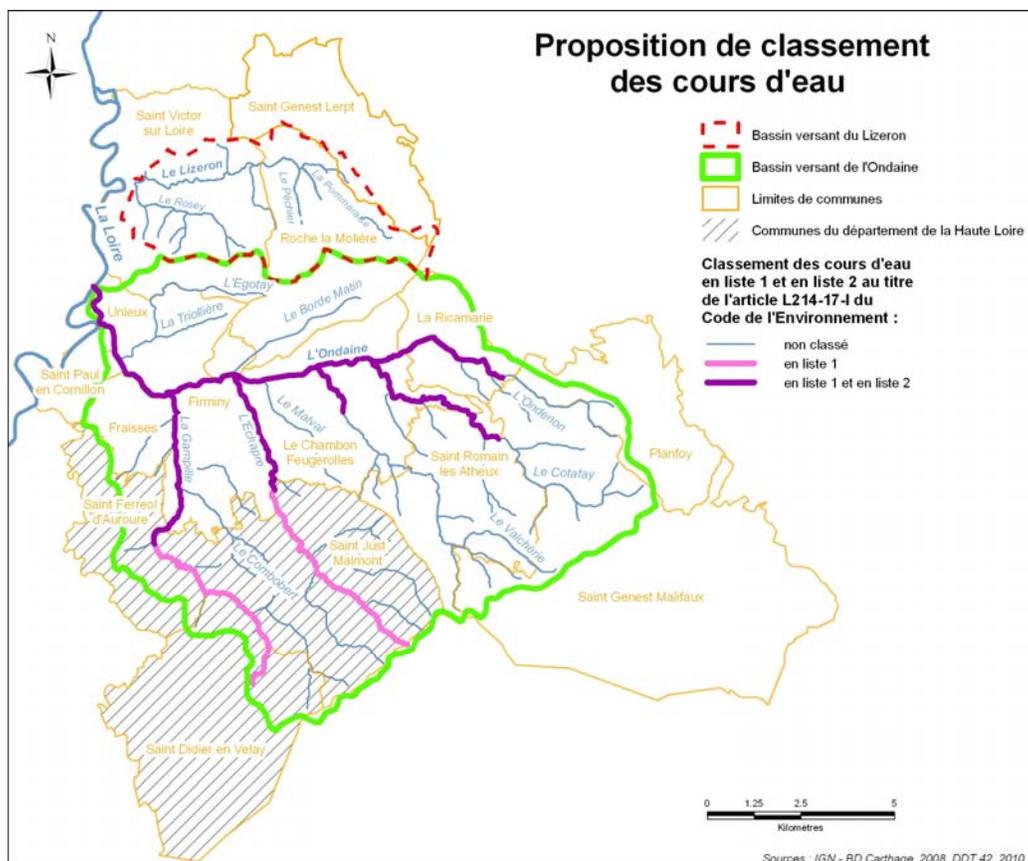


Carte 10. Qualité piscicole des cours d'eau du bassin versant en 2010 - Densité de truites

De plus, d'après le plan de gestion du lit et des berges réalisé par TELEOS, qui a procédé à un recensement détaillé des ouvrages transversaux, les obstacles à la franchissabilité piscicole sont nombreux, notamment sur le bassin versant de l'Ondaine.

Selon la Fédération de Pêche, les principaux leviers pour l'amélioration des peuplements piscicoles en 2010 sont la qualité des habitats et les débits d'étiage. Malgré un cloisonnement important, les obstacles artificiels constituent un enjeu secondaire au vue de la présence de nombreuses chutes naturelles et de la répartition des zones de reproduction.

Afin de préserver les peuplements piscicoles sur le bassin versant et de garantir la continuité écologique des cours d'eau, 5 cours d'eau ont été proposés par la Fédération de Pêche de la Loire au classement pour les listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17-I du Code de l'Environnement : l'Ondaine, le Valchérie, l'Echapre, la Gampille et le Cotatay. La Fédération de Pêche de la Haute-Loire a également proposé le classement de la Gampille et de l'Echapre en liste 1 en tant que réservoirs biologiques. Ce projet de classement devrait être validé d'ici la fin de l'année 2011. Concernant les ouvrages Grenelle, il n'y en a pas sur les cours du territoire.



Carte 11. Projet de classement des cours d'eau

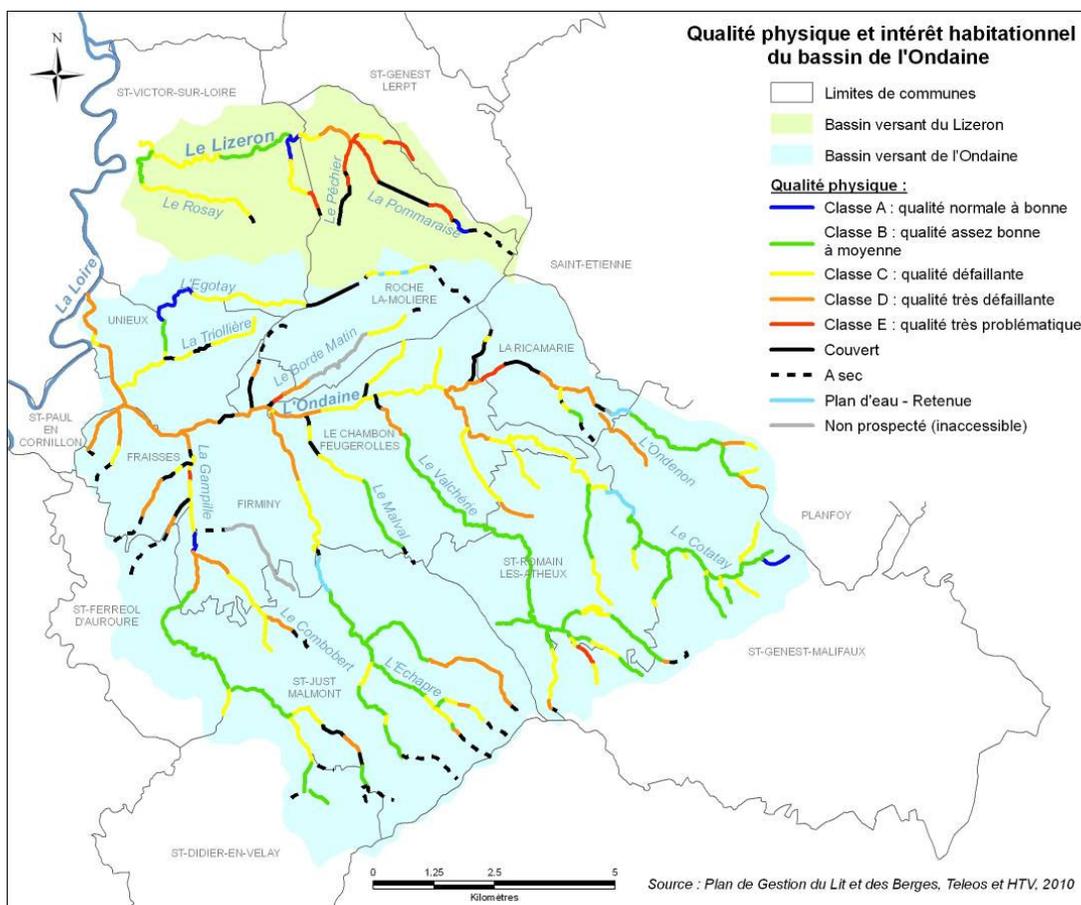
Outre le rétablissement de peuplements de truites équilibrés sur le bassin versant, la préservation des écrevisses à pattes blanches recensées sur l'Echapre par la Fédération de Pêche de la Haute-Loire en 2011 pourrait constituer un enjeu important.

### III.4 Fonctionnement écologique des cours d'eau

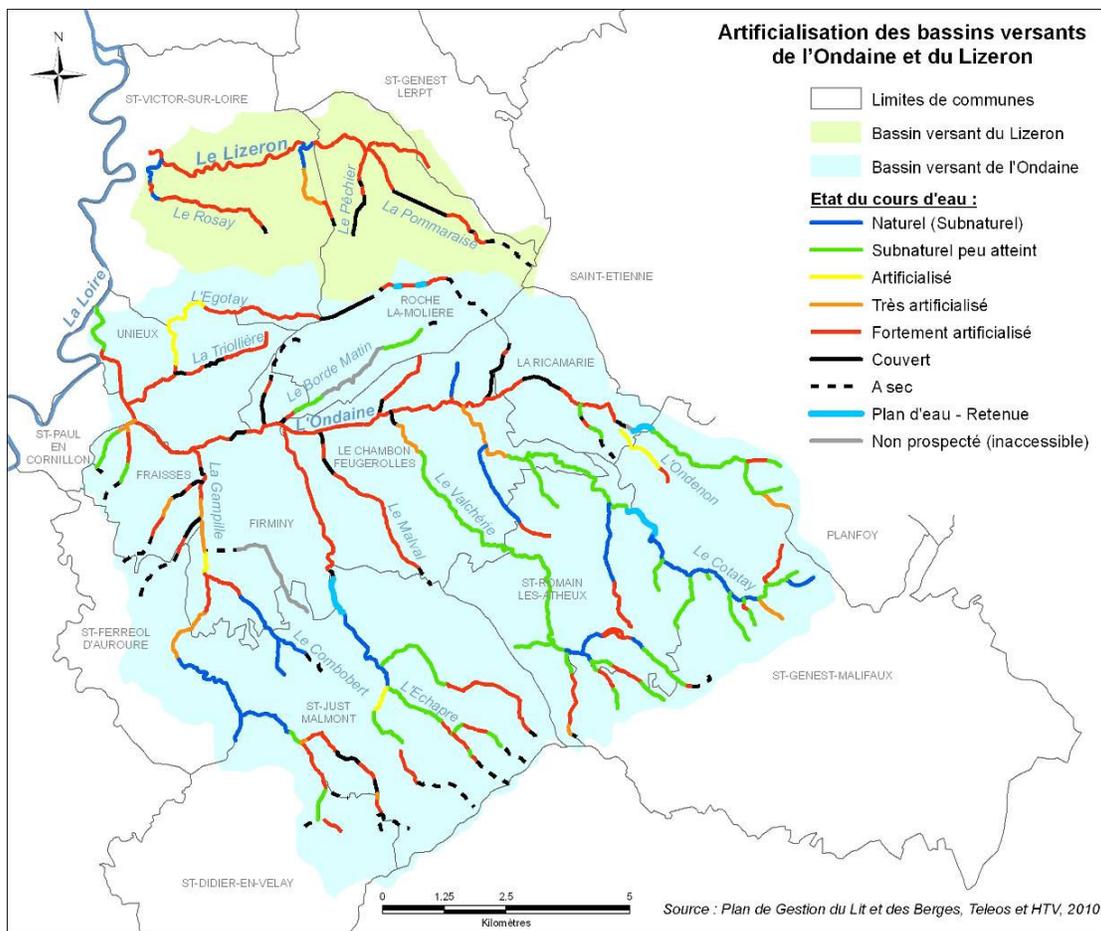
#### III.4.1 Qualité physique et écologique

En début de contrat de rivière, la qualité physique et écologique des cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine apparaît fortement dégradée, notamment en fond de vallée. Sur leur partie amont, les affluents apparaissent relativement préservés.

Fort de ce constat, le contrat de rivière Ondaine définit en 2003 un programme d'actions ambitieux de restauration des cours d'eau. En 2010, les travaux entrepris ont permis de restaurer 3,7 km de cours d'eau, soit environ 1/3 de l'objectif initial.



Carte 12. Qualité physique et intérêt habitationnel des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron



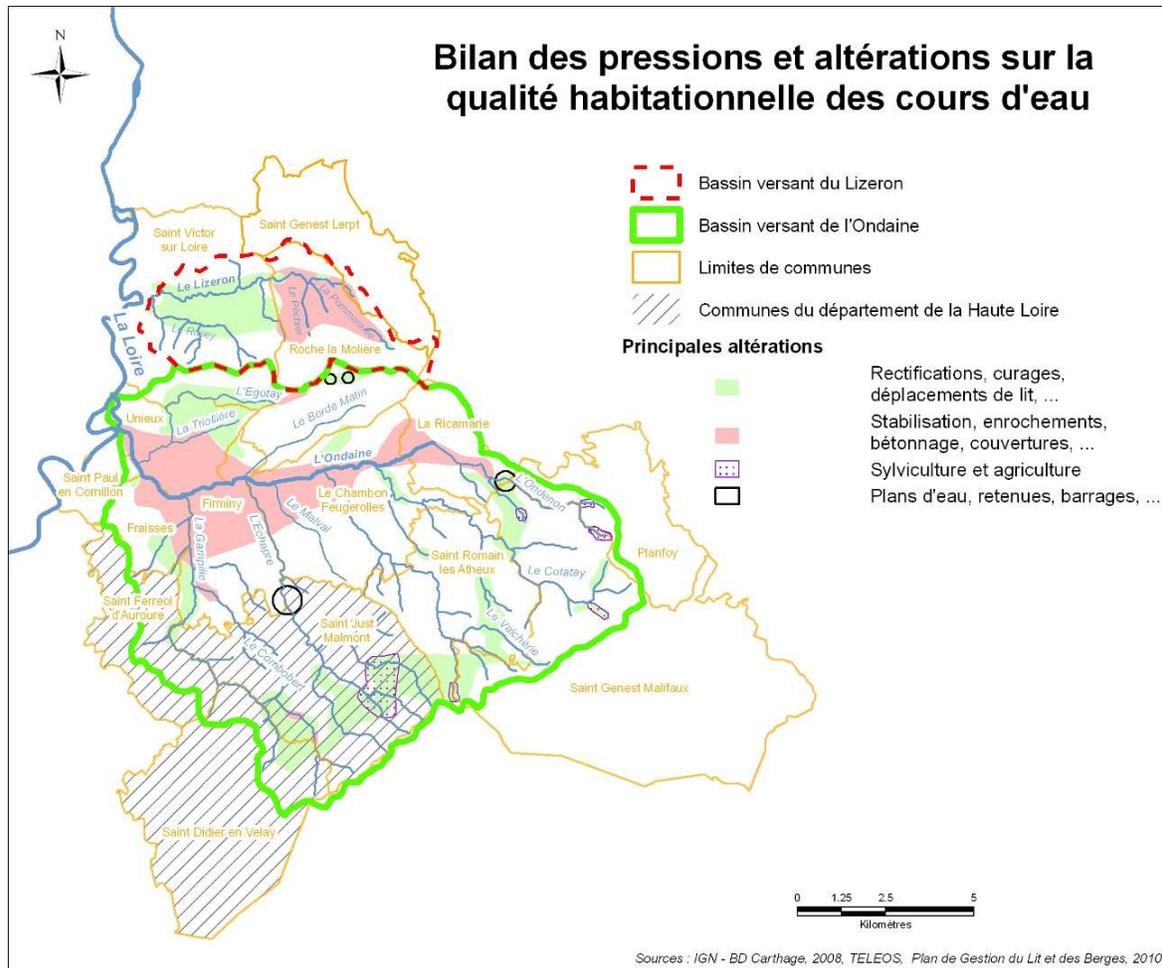
Carte 13. Artificialisation des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

Globalement, les travaux réalisés dans le cadre du contrat ont eu un impact local très positif, même si à l'échelle des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron, la qualité habitacionnelle demeure altérée sur une majeure partie des cours d'eau.

Ainsi, le niveau d'artificialisation est élevé : environ 2/3 des cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine ont subi des altérations anthropiques et près de 10 % des cours d'eau sont couverts. Les rares tronçons préservés se concentrent sur les affluents de l'Ondaine dans les zones de Gorges.

Sur le bassin versant du Lizeron, le constat est encore plus critique : près de 80 % des cours d'eau sont altérés et de nombreux secteurs du Lizeron, du Pommaraise, du Pêchier et du Parcoing sont canalisés et bétonnés.

Plusieurs types d'altérations sont recensées : stabilisations et couvertures sur l'Ondaine, la partie aval des affluents et l'amont du bassin versant du Lizeron ; rectifications et curages sur l'aval du Lizeron et certains tronçons amont des affluents de l'Ondaine ; agriculture et sylviculture (enrésinement) sur l'Echapre à Saint-Just-Malmont et certains affluents de l'Ondaine sur la commune de Planfoiy ; barrages d'alimentation en eau potable sur l'Onderon, l'Echapre et le Cotatay.



Carte 14. Altérations physiques et écologiques sur le bassin versant

### III.4.2 Transport solide

Le transport solide a été caractérisé en 2010 dans le cadre du Plan de Gestion du Lit et des berges confié à TELEOS.

Les zones potentielles d'apport se concentrent dans les zones de Gorges sur le bassin versant de l'Ondaine et sur la partie aval du bassin versant du Lizeron. Plusieurs zones de blocage au transit sédimentaire existent au niveau des ouvrages hydrauliques, franchissements routiers ou barrages AEP, conduisant à des déséquilibres sédimentaires et à des incisions localisées sur :

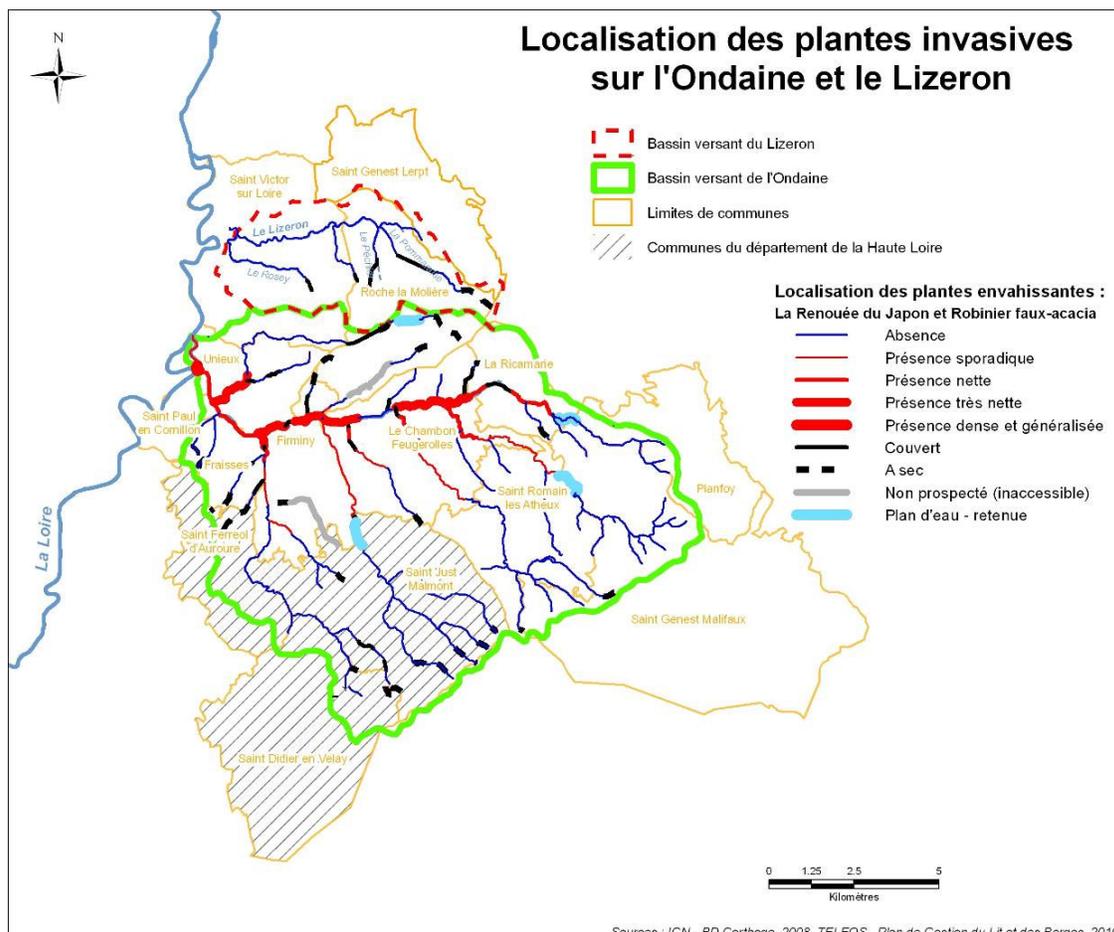
- × le Malval, Le Cotatay à l'aval immédiat du barrage, la partie aval de l'Ondaine, de la Gampille et de l'Egotay,
- × le Lizeron aval et le Rosay.

### III.4.3 Etat de la ripisylve

Malgré les efforts entrepris dans le cadre du volet C2 du contrat de rivière pour améliorer la qualité de la ripisylve (mise en place d'une équipe pérenne d'entretien des cours d'eau), TELEOS met en évidence en 2010 une mauvaise caractérisation persistante de la ripisylve.

Globalement, la connectivité de la végétation rivulaire avec le lit est faible sur le territoire d'étude (environ 19 % de contact pour la ripisylve et 13 % pour la zone herbacée), notamment sur le bassin versant du Lizeron. Si la connectivité apparaît globalement meilleure au niveau des tronçons de cours d'eau naturels que dans les secteurs artificialisés, la zone de contact de la végétation rivulaire demeure globalement faible dans les secteurs naturels, notamment à cause de l'importance des secteurs de Gorges.

Concernant les espèces invasives, leur présence sur le bassin versant de l'Ondaine reste problématique en 2010 : la quasi-totalité de l'Ondaine et la partie aval des affluents sont concernés par un développement généralisé de la Renouée du Japon et d'autres espèces telles que le Robinier-faux-acacia et le Buddleia.

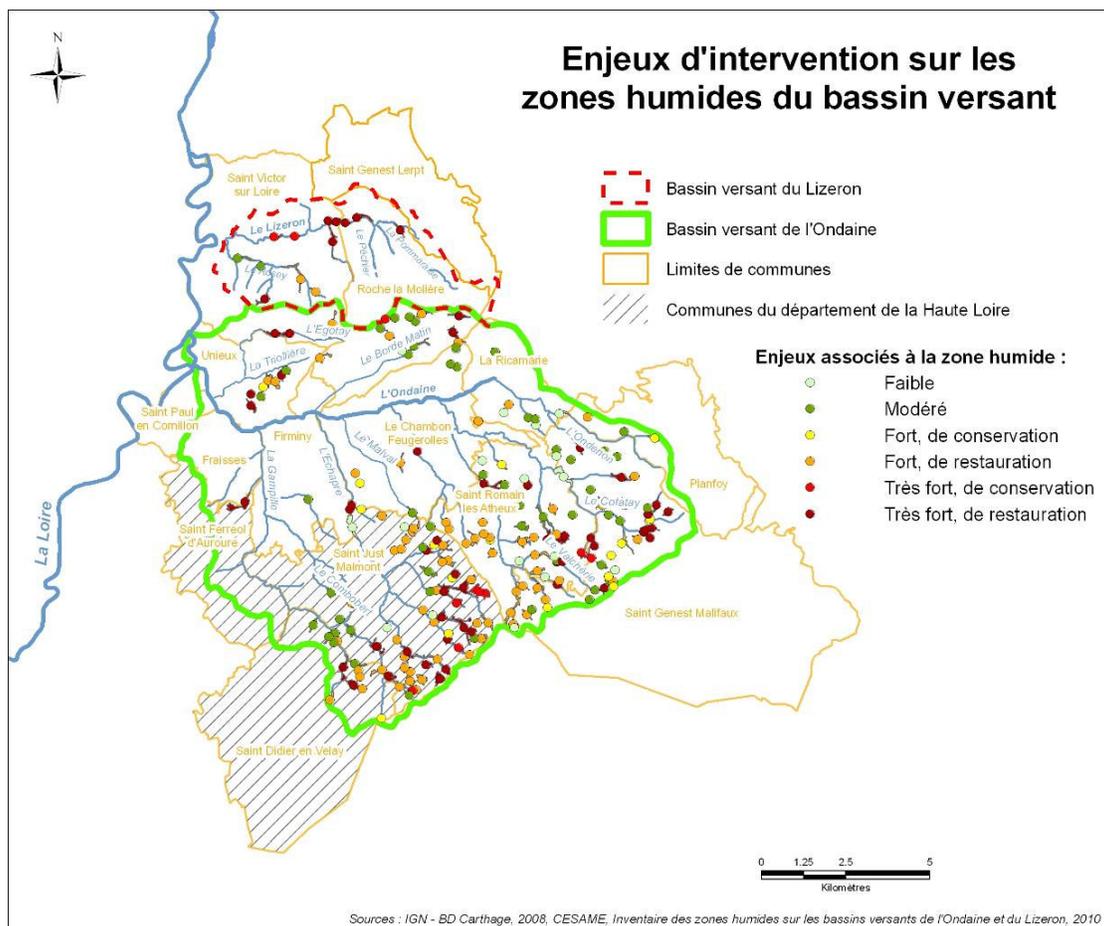


Carte 15. Espèces invasives

### III.4.4 Zones humides

La problématique des zones humides, qui n'était pas spécifiquement prise en compte en début de contrat de rivière, a fait l'objet d'une étude thématique en 2010 au regard des enjeux définis dans le SDAGE et dans le SAGE Loire-en-Rhône-Alpes. Cette étude, confiée au bureau d'études CESAME, a permis de mettre en évidence :

- × La présence de 228 zones humides sur le territoire, recouvrant 387 ha soit environ de 2,6 % de la superficie des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.,
- × Une répartition spatiale hétérogène. Les zones humides sont principalement situées en têtes de bassin versant et sont notamment concentrées sur les bassins versants de l'Echapre, du Cotatay, du Valchérie et de la Gampille.
- × Les principales typologies rencontrées sur le territoire : les prairies humides. Les zones humides de bord de cours d'eau sont principalement concentrées sur le bassin versant du Lizeron.



Carte 16. Enjeu de préservation des zones humides sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

- × Les caractéristiques quantitatives (écrêtement des crues et soutien d'étiage), qualitatives et patrimoniales. L'intérêt des zones humides est globalement modéré à l'échelle du territoire mais localement fort, notamment sur les sous-bassins versants de l'Echapre et du Cotatay.
- × Le niveau de dégradation des zones humides. 3/4 des zones humides du bassin versant apparaissent altérées.
- × Les enjeux en termes de préservation et restauration, qui se concentrent notamment sur les parties amont de l'Echapre, du Cotatay, de la Gampille, du Valchérie, ainsi que sur l'Egotay et le Lizeron (cf. Carte 16).

#### III.4.5 Potentiel paysager et récréatif des cours d'eau

4 entités paysagères peuvent être distinguées sur le bassin versant de l'Ondaine : le fond de vallée, urbanisé excepté à la confluence avec la Loire ; en remontant de l'Ondaine vers le Pilat, des vallées encaissées prenant le caractère de gorges et largement boisées ; au sud, des plateaux et versants peu habités au caractère rural voir sauvage ; au nord, un paysage collinaire, composé de prairies.

En début de contrat, les têtes de bassin versant apparaissent relativement préservés tandis que la vallée de l'Ondaine est fortement dégradée et peu accessible. A ce titre, la valorisation paysagère des cours d'eau et notamment de l'Ondaine est inscrite au volet B3 du contrat de rivière. En 2010, une seule action de ce volet a été mise en œuvre. Toutefois, les actions entreprises pour restaurer le lit et les berges dans le cadre du volet B1 ont eu un impact localement positif sur la mise en valeur paysagère et l'accès aux cours d'eau.

Sur le Lizeron, la mauvaise qualité des cours d'eau du bassin versant limite les potentialités paysagères. Saint-Etienne Métropole a réalisé un chemin piéton le long du Lizeron il y a une dizaine d'années, dont l'entretien laisse à désirer.

### III.5 Risque inondation

Les études réalisées sur le risque inondation en début de contrat de rivière par SIEE en 1999 puis par Ginger Environnement en 2006 ont mis en évidence un enjeu marqué sur le bassin versant de l'Ondaine. Plusieurs crues récentes (2003, 2005, 2007 et 2008) sont venues rappeler la vulnérabilité de la vallée de l'Ondaine face aux inondations, causée par la combinaison de deux facteurs :

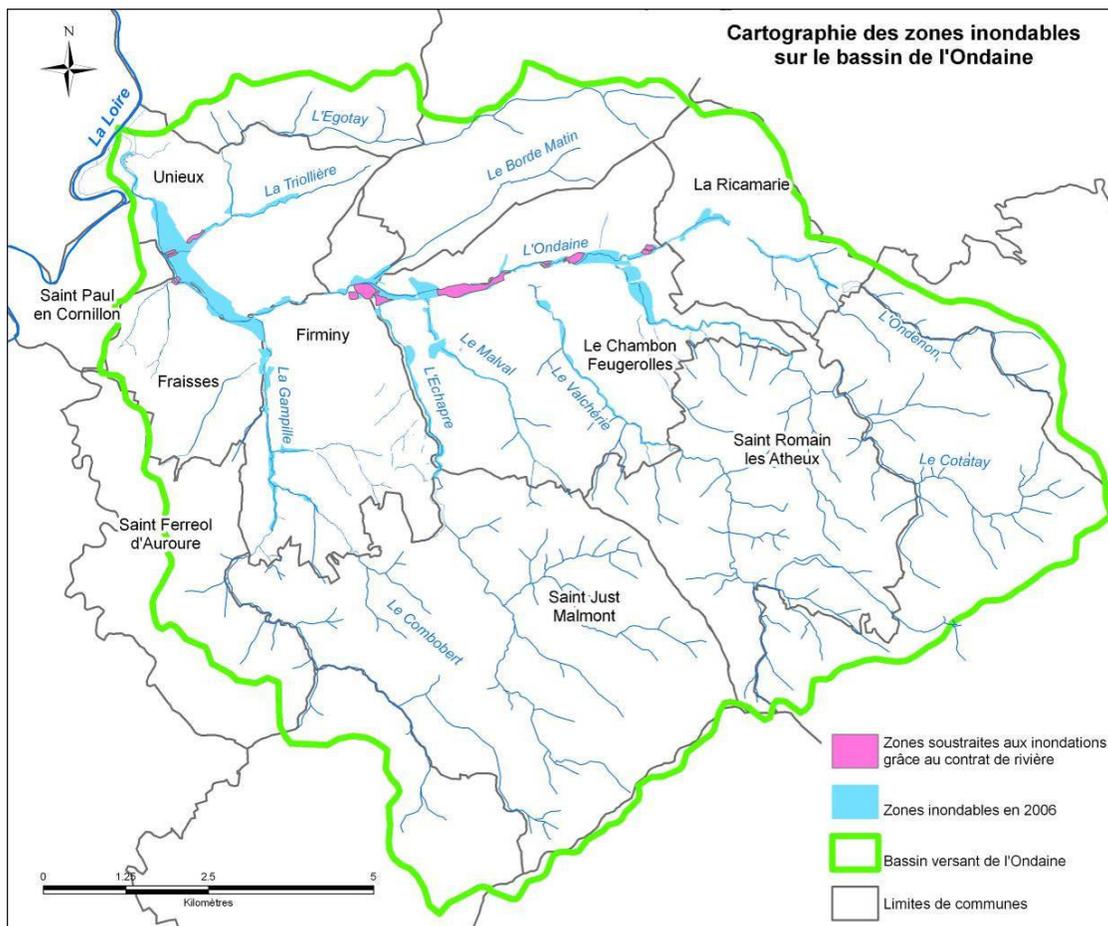
- × De nombreuses altérations d'origine anthropique ont contraint les possibilités d'expansion de crues naturelles des cours d'eau : 136 ouvrages jalonnent le cours d'eau

dont 26 ne laissent pas s'écouler la crue centennale, plus de 2/3 de l'Ondaine et des parties aval des affluents ont une capacité limitante pour la crue centennale.

- × L'urbanisation continue en zone inondable a conduit à une vulnérabilité très forte : 231 ha sont situés en zone inondable en début de contrat donc la quasi-totalité (85 %) en zone urbaine, plus de 500 établissements sont situés dans l'emprise de la zone inondable... Les communes de la vallée, notamment le Chambon-Feugerolles et Unieux sont particulièrement vulnérables.

De plus, la rapidité des crues sur le bassin versant (temps de montée de l'ordre de 1h à 2h) rend complexe la prévision et la gestion de crise.

Face à ce constat, les volets B1 et B2 du contrat de rivière ont visé la restauration de la capacité hydraulique du lit de la rivière pour permettre le passage de la crue centennale.



Carte 17. Cartographie des zones inondables sur le bassin versant de l'Ondaine

De plus, dans le cadre de l'avenant, un dispositif de prévision a été mis en place par Saint-Etienne Métropole sur l'Ondaine (de même que sur le Gier et le Furan) afin d'améliorer la gestion de crise. Selon cette première analyse, réalisée par la cellule rivière et qui devra être complétée suite au PPRi en cours d'élaboration, malgré l'impact très significatif des travaux réalisés sur la protection contre les inondations (1/5 des habitations exposées protégées, 1/4 des entreprises en ZI

protégées, réduction du nombre d'Établissements Recevant du Public (ERP) de 20 %), de nombreux enjeux restent situés en zone inondable sur le bassin versant de l'Ondaine (200 ha et 400 habitations).

Sur le Lizeron, il n'existe pas de modélisation hydraulique ne permettant de décrire précisément l'emprise de la zone inondable. Toutefois, d'après l'analyse réalisée par HTV dans le cadre du Plan de Gestion du Lit et des Berges, les enjeux touchés par des inondations seraient limités et concerneraient exclusivement trois accès routiers sur le Pommaraise, le Lizeron et le Rosay, impactés par le mauvais dimensionnement des ouvrages hydrauliques.

### **III.6 Gestion quantitative de la ressource en eau**

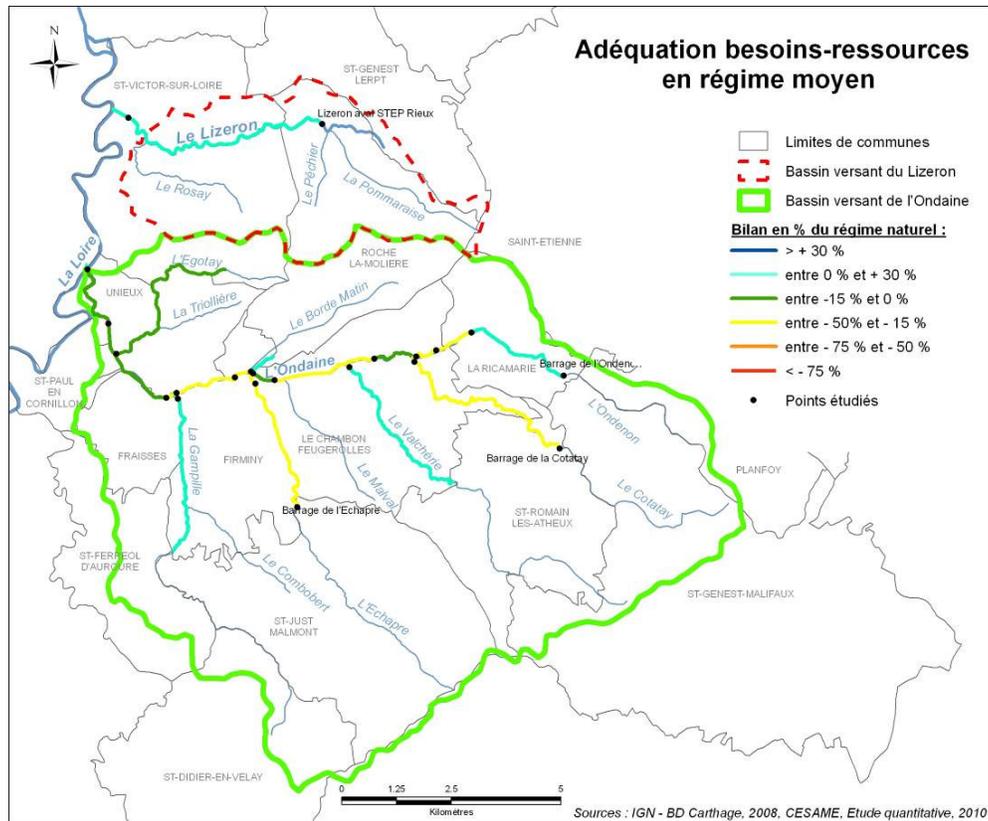
Les régimes moyens et d'étiage des cours d'eau sont fortement influencés par l'altitude : ainsi, les affluents rive gauche de l'Ondaine, qui prennent leur source sur les Monts du Pilat, sont caractérisés par des débits spécifiques plus importants que les affluents rive droite et les cours d'eau du bassin versant du Lizeron.

Sur l'ensemble du bassin versant, la faiblesse des ressources en eau souterraine conduit à une forte variabilité des débits avec la pluviométrie et à des étiages relativement sévères.

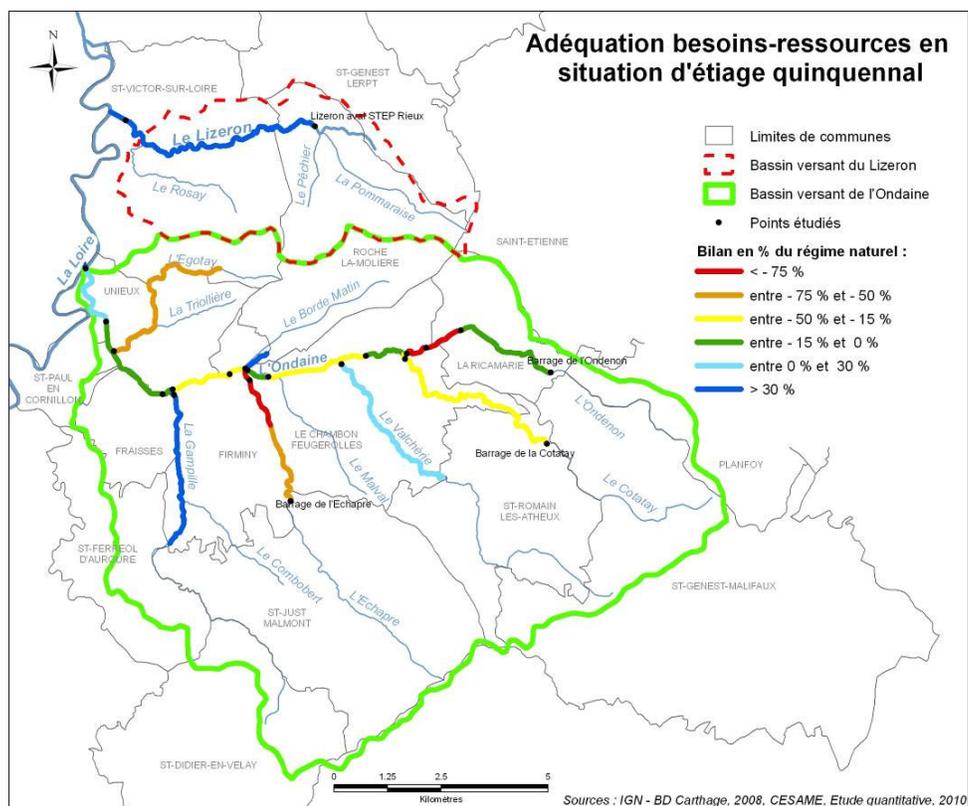
Ainsi, la quasi-totalité des cours d'eau du territoire, à l'exception de la Gampille, de l'Echapre, du Valchérie, du Cotatay et du Lizeron aval, est soumis à des assecs. Sur les 3 barrages situés sur le bassin versant de l'Ondaine, seul celui de l'Ondenon est soumis à des assecs.

Les prélèvements sur le territoire sont principalement liés à l'eau potable. Près de 4 millions de m<sup>3</sup> sont consommés annuellement. Les prélèvements sont pour les  $\frac{3}{4}$  réalisés sur le bassin versant de l'Ondaine, principalement au niveau des barrages du Cotatay et de l'Echapre et dans une moindre mesure par des sources sur les communes des hauts bassins versants. Le  $\frac{1}{4}$  restant est couvert grâce aux apports depuis le Barrage de Lavallette (43) et le barrage du Pas de Riot (42). Les prélèvements réalisés sont principalement restitués au cours d'eau via les Stations d'Épuration et notamment celle du Pertuiset à la confluence avec la Loire. Les travaux miniers ont également un impact sur les transferts d'eau et les régimes hydrologiques sur le bassin versant.

Concernant l'adéquation des besoins et des ressources, l'analyse conduite met en évidence qu'à l'échelle des bassins versants, les importations d'eau conduisent à un excédent par rapport à la situation naturelle. Toutefois, localement, la situation est très contrastée. Le Lizeron apparaît globalement excédentaire grâce aux rejets de la STEP de Roche-la-Molière. À l'inverse, sur le bassin versant de l'Ondaine, de nombreux déficits imputables aux émergences minières et aux barrages AEP sont constatés. Le Cotatay, l'Echapre, l'Egotay, l'Ondaine amont et intermédiaire sont particulièrement affectés.



Carte 18. Adéquation besoin-ressources en régime moyen



Carte 19. Adéquation besoin-ressources en régime d'étiage quinquennal

De la même façon, la satisfaction des Débits Minimum Biologiques (DMB), qui permet de rendre compte des besoins du milieu naturel et de la capacité d'accueil des populations piscicoles en fonction des conditions hydrologiques, est très contrastée sur le bassin versant de l'Ondaine. Sur l'Ondaine intermédiaire, la situation est globalement satisfaisante, tandis que sur l'Ondaine amont et aval et sur l'Echapre, les DMB ne sont pas respectés en étiage quinquennal et même, pour l'Echapre, en étiage annuel.

Enfin, concernant la satisfaction de l'usage eau potable, selon l'analyse réalisée :

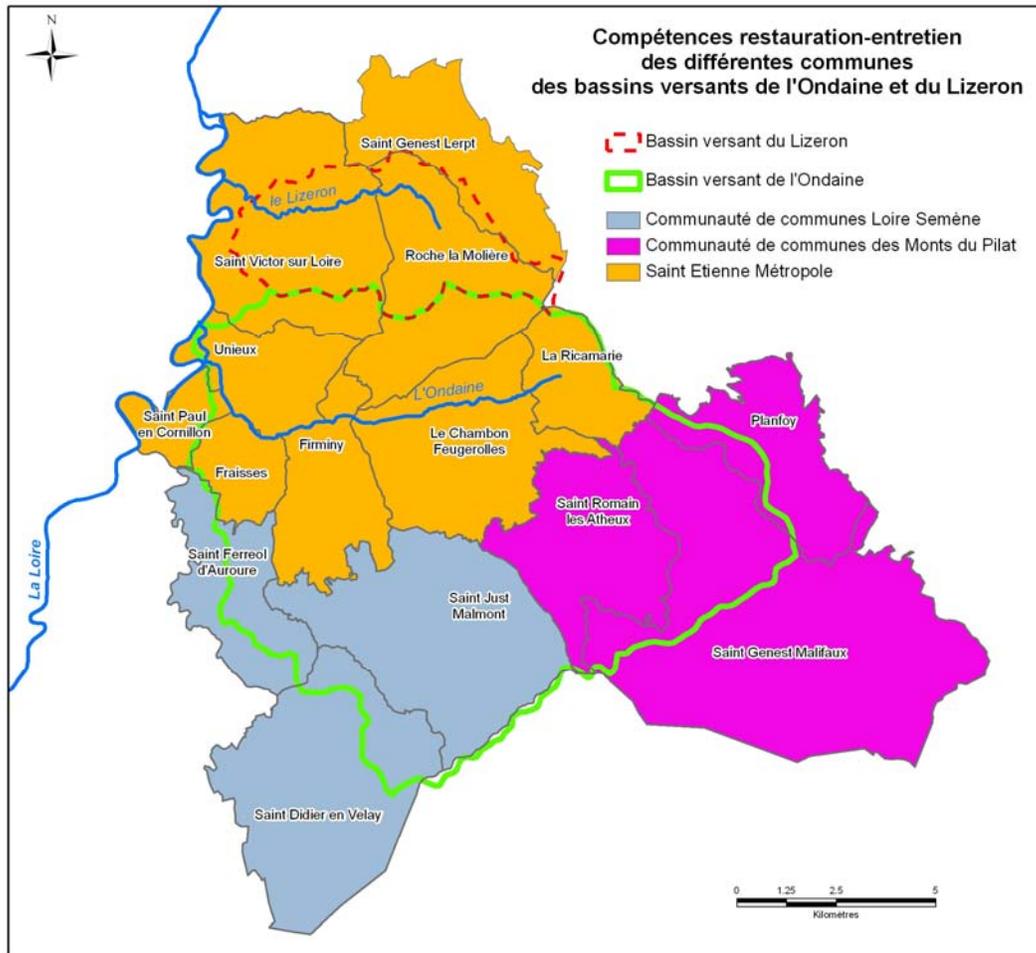
- × Le barrage du Cotatay permet de satisfaire sauf année très exceptionnelle le besoin en eau de sa zone de distribution et pourra modifier son débit réservé sans aggraver significativement sa situation.
- × Le barrage de l'Echapre ne permet de satisfaire le besoin en eau de sa zone de distribution que jusqu'à l'année quinquennale et ne pourra modifier son débit réservé sans aggraver sa situation,
- × Le barrage de l'Ondenon présente une ressource limitée (1/3 des 2 précédents) et une réserve plus faible. Il peut être utilisé pour un soutien d'étiage de 10 à 15 l/s mais ne saurait fournir un appui à l'Echapre que sur une durée restreinte.
- × A l'échelle du bassin versant, l'occurrence de déficit de la ressource est située entre 1 année sur 5 et 1 année sur 7, en supposant une interconnexion entre les barrages de l'Echapre et du Cotatay et en intégrant les hypothèses de changement climatique.

La gestion collective de la ressource en eau, au vue des enjeux liés à l'alimentation en eau potable, au relèvement des débits réservés à l'aval des barrages en application de la Loi sur l'Eau, au bon fonctionnement du milieu et aux déficits quantitatifs constatés sur plusieurs cours d'eau, apparait comme un enjeu fort à l'échelle du territoire d'étude.

### **III.7 Gestion collective**

Sur la période du contrat de rivière, la gestion collective de l'eau s'est progressivement développée sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.

En 2010, trois structures sont compétentes pour la restauration des cours d'eau : Saint-Etienne Métropole sur la partie nord du bassin versant de l'Ondaine et sur le bassin versant du Lizeron, la Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) pour la partie sud-ouest du bassin versant de l'Ondaine située en Haute-Loire, et la Communauté de Communes des Monts-du-Pilat (CCMP) pour l'extrémité sud-est du territoire.

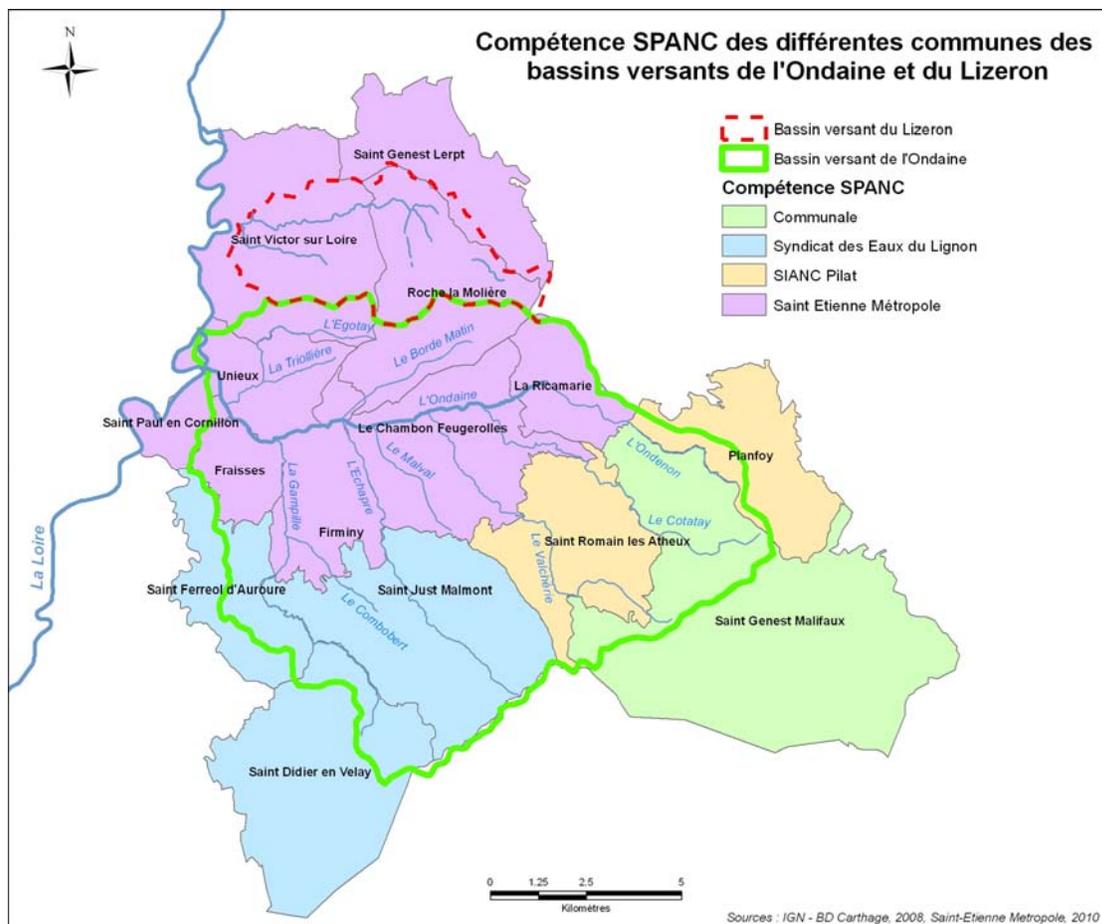


Carte 20. Compétence restauration-entretien des cours d'eau sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

Au niveau de l'assainissement collectif, jusqu'au 31 décembre 2010, le SIVO assurait le traitement et le transport des effluents jusqu'à la STEP du Pertuiset pour les 7 communes de la vallée de l'Ondaine, tandis que la collecte des eaux usées demeurait de la compétence communale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, la gestion des réseaux communaux est du ressort de l'agglomération. Le SIVO sera pérennisé sous la forme d'un syndicat mixte pour la gestion du collecteur intercommunal et de la STEP. Sur le reste du territoire, l'assainissement collectif est totalement géré au niveau communal.

Concernant l'eau potable, trois syndicats des eaux sont impliqués : le Syndicat de la Semène, le Syndicat des barrages et le Syndicat des Eaux Cotatay-Ondenon. De plus, trois communes assurent une gestion directe de l'eau potable : Saint-Etienne (Saint-Victor-sur-Loire), Saint-Romain-les-Atheux et Saint-Genest Malifaux.

La gestion de l'assainissement est assurée par 4 SPANC, qui se sont mis en place progressivement sur la période du contrat de rivière: Saint-Etienne Métropole, le Syndicat des Eaux du Lignon, le SIANC Pilat et le SPANC communal de Saint-Genest-Malifaux.



Carte 21. SPANC sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

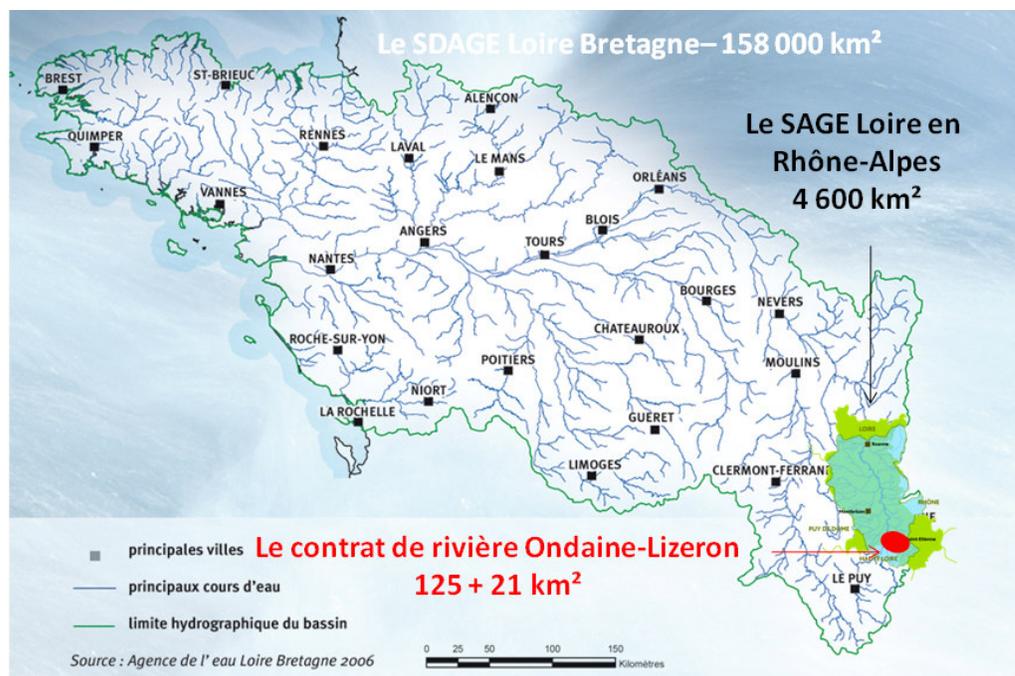
L'amélioration de gestion collective de l'eau et plus particulièrement des rivières a constitué un des enjeux forts du contrat de rivière, pris en charge via le volet C et plus spécifiquement les volets C1, qui visait à améliorer la prise de conscience collective des enjeux liés à la restauration des cours d'eau, et le volet C3, qui visait à assurer le bon fonctionnement du contrat. Sur le volet C1, on retiendra la réalisation de 5 journaux de la rivière sur la période du contrat, de plus de 350 animations scolaires permettant la sensibilisation d'environ 2600 élèves et l'installation de plus de 30 panneaux de signalisation. Le volet C3 aura quant à lui été largement consolidé à la fin du contrat, avec le lancement de 7 études thématiques, non inscrites dans le programme initial du contrat et la création d'un poste de chargé de mission en renfort de la cellule rivière pour l'animation du contrat.

## IV Les documents de cadrage technique et juridique

La gestion de l'eau sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron est encadrée par un ensemble de textes juridiques à des échelles de plus en plus fines :

- × La Directive Cadre sur l'Eau de 2000, à l'échelle Européenne,
- × La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 à l'échelle nationale,
- × Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 à l'échelle du district hydrographique Loire Bretagne,
- × Le SAGE Loire en Rhône-Alpes qui s'applique sur le bassin versant de la Loire en région Rhône-Alpes.

La carte ci-dessous présente la position du territoire Ondaine-Lizeron dans ces différentes entités :

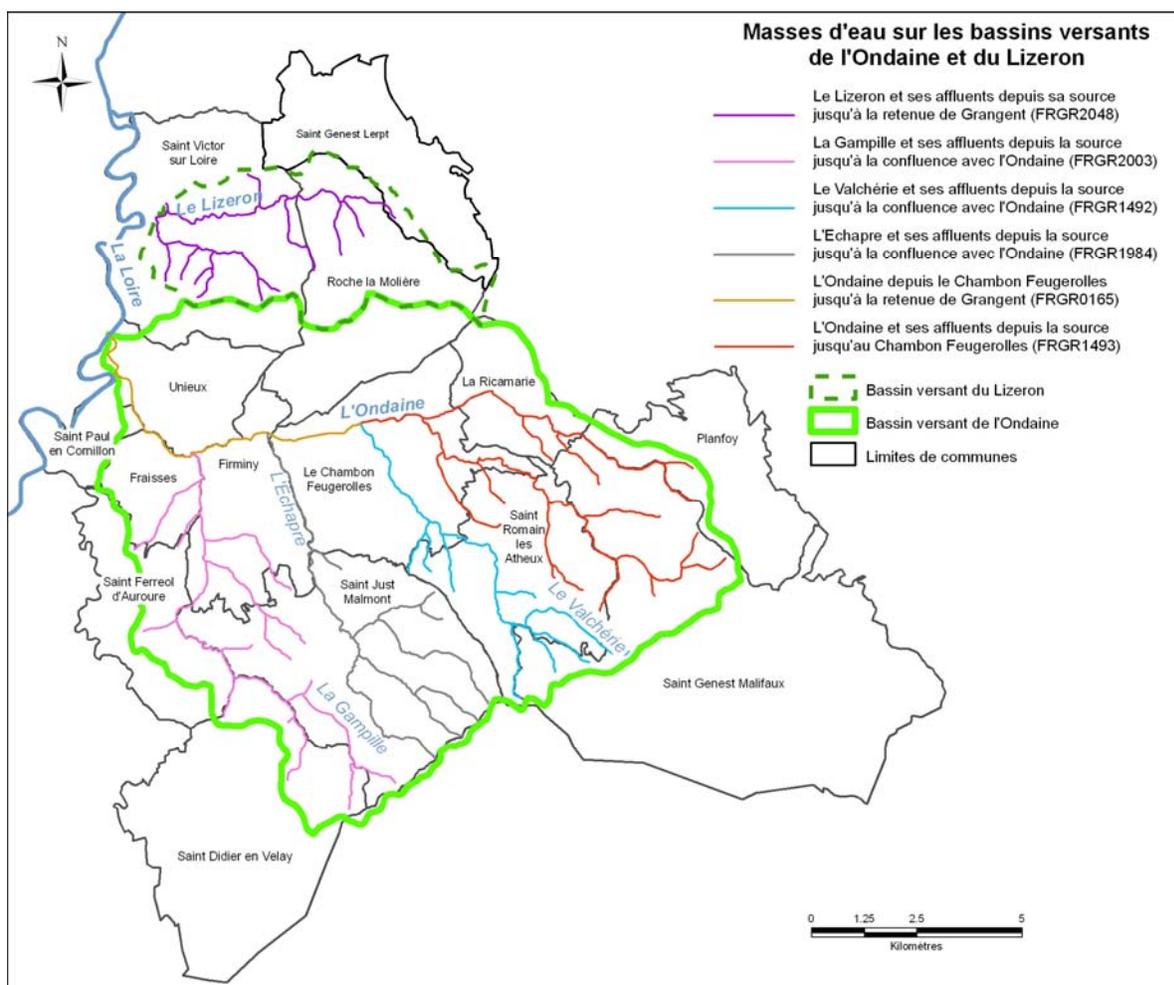


Carte 22. Les bassins versants Ondaine-Lizeron dans les territoires du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Loire en Rhône-Alpes

## IV.1 La Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015

La DCE introduit la notion de bon état des cours d'eau, associé à deux composantes : l'état chimique et l'état écologique. Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 a caractérisé l'état de chacune des masses d'eau sur son territoire et fixé, en fonction de l'état actuel et de critères techniques et économiques, 3 échéances pour l'atteinte du bon état : 2015, 2021 et 2027. A l'objectif d'atteinte du bon état s'ajoute un objectif de non dégradation des masses d'eau.

Dans le cadre de la révision du SDAGE Loire Bretagne, 6 masses d'eau superficielles ont été définies sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron et 1 masse d'eau souterraine (FRG 048 - Forez BV Loire -objectif de bon état en 2015 - absence d'enjeux forts).



Carte 23. Masses d'eau DCE sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron

Les paramètres faisant l'objet d'un report d'objectif ont été précisés et un programme de mesures à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de la DCE a été prédéfini et est actuellement en cours de formalisation par les Services de l'Etat.

#### IV.1.1 Etat chimique

Au regard des importantes dégradations qualitatives et morphologiques des masses d'eau du territoire, la totalité des masses d'eau du territoire fait l'objet d'un report de délai pour l'atteinte du bon état chimique jusqu'en 2027. L'ensemble des masses d'eau est considéré en bon état au regard des pesticides, tandis que deux masses d'eau (l'Ondaine aval et l'Echapre) sont considérés comme présentant un doute sur l'atteinte du bon état par rapport aux micropolluants.

Les paramètres évoqués pour le report du bon état chimique sont le Benzo(g,h,i)perylène et l'indéno(1,2,3)perylène, deux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) qui se forment au cours de la combustion incomplète du charbon, de l'huile et du gaz, des ordures, ou d'autres substances organiques. Ces composants se retrouvent en faible quantité dans la quasi-totalité des cours d'eau français et constituent donc un problème national. Toutefois, le passé minier et industriel de l'Ondaine semble avoir accentué la problématique au niveau local.

Les conditions de report sont principalement la faisabilité technique. Pour l'Ondaine aval et l'Echapre, les coûts disproportionnés ont été également été présentés comme argument pour le report de délai. Notons également que les conditions naturelles sont présentées comme une cause de report sur l'Echapre.

Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Risque pesticides	Risque micro-polluants	Objectifs chimique	Paramètre(s) faisant l'objet d'un report d'objectif chimique	Motivation du report
FRGR0165	L'ONDAINE DEPUIS CHAMBON-FEUGEROLLES (LE) JUSQU'A LA RETENUE DE GRANGENT	Respect	Doute	2027	1118_1204; Benzo(g,h,i)perylène+ indéno(1,2,3)perylène	CD;FT
FRGR1492	LE VALCHERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ONDAINE	Respect	Respect	2027	1118_1204;	FT
FRGR1493	L'ONDAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A CHAMBON-FEUGEROLLES (LE)	Respect	Respect	2027	1118_1204;	FT
FRGR1984	L'ECHAPRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ONDAINE	Respect	Doute	2027	1118_1204;	CD;CN;FT
FRGR2003	LA GAMPILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ONDAINE	Respect	Respect	2027	1118_1204;	FT
FRGR2048	LE LIZERON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE GRANGENT	Respect	Respect	2027	1118_1204;	FT

Tableau 1. Etat chimique des masses d'eau superficielles sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron au sens de la DCE (source : DDT 42, 2010)

#### IV.1.2 Etat écologique

Le Tableau 2 présente l'état écologique, les objectifs d'atteinte du bon état et les paramètres déclassants sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron. Au regard de la DCE, sur les 6 masses d'eau des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron :

- × 2 sont considérés en état écologique bon : l'Echapre et le Valchérie,
- × 2 en état écologique moyen : l'Ondaine amont et la Gampille,
- × 2 en état écologique mauvais : l'Ondaine aval et le Lizeron.

3 masses d'eau sont concernés par un report de délai : l'Ondaine amont et aval ainsi que l'Echapre.

Les principaux facteurs de reports évoqués sont la faisabilité technique et les coûts disproportionnés.

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Note sur l'état écologique	Caractérisation du risque (de non atteinte) : Risque/ Doute	Paramètre déclassant écologie	Délai écologique
FRGR0165	L'ONDAINE DEPUIS CHAMBON-FEUGEROLLES (LE) JUSQU'A LA RETENUE DE GRANGENT	5	Micropolluant; Morphologie	Micropolluants; Morphologie	2021
FRGR1492	LE VALCHERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ONDAINE	2	Morphologie		2015
FRGR1493	L'ONDAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A CHAMBON-FEUGEROLLES (LE)	3	Morphologie; Hydrologie	Morphologie; Hydrologie	2021
FRGR1984	L'ECHAPRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ONDAINE	2	Micropolluants; Morphologie ; Macropolluants	Micropolluants; Morphologie ;	2021
FRGR2003	LA GAMPILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ONDAINE	3	Morphologie, Hydrologie, Macropolluants		2015
FRGR2048	LE LIZERON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE GRANGENT	5	Morphologie		2015

Tableau 2. Etat écologique des masses d'eau des bassins versant de l'Ondaine et du Lizeron au sens de la DCE et paramètres déclassants (source : DDT 42, 2010)

Le lien entre le délai fixé pour l'atteinte du bon état écologique et l'état actuel apparaît dans certains cas surprenants : ainsi, alors que l'Echapre est considéré en bon état écologique, le délai fixé est 2021. A l'inverse, le délai fixé pour l'atteinte du bon état sur le Lizeron, pourtant considéré en mauvais état écologique, est 2015. Sur la base des analyses de qualité des eaux superficielles réalisées en 2010 sur le bassin versant, on note que :

- × Sur l'Echapre : le report du Bon Etat en 2021 apparaît justifié. En effet, l'état actuel caractérisé dans le cadre des études du contrat de rivière met en évidence une forte

dégradation contrairement à l'état des lieux réalisé dans le cadre de la DCE qui indique un niveau médiocre.

- × Sur le Lizeron : l'état DCE a mis en évidence une forte dégradation confirmé par l'état réalisé dans le cadre du contrat de rivière. L'objectif de 2015 apparaît ambitieux par rapport au niveau de dégradation et des opérations engagées. Le report en 2021 pourrait être pertinent pour raison de faisabilité technique.

#### IV.1.3 Orientations fondamentales du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015

Le SDAGE Loire Bretagne détermine la politique de l'eau sur le district hydrographique pour la période 2010-2015, autour d'orientations fondamentales. Celles qui s'appliquent plus particulièrement au contexte des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron ont été surlignés :

- **OF 1 - Repenser les aménagements de cours d'eau**
- **OF 2 - Réduire la pollution par les nitrates**
- **OF 3 - Réduire la pollution organique**
- **OF 4 - Maîtriser la pollution par les pesticides**
- **OF 5 - Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses**
- **OF 6 - Protéger la santé en protégeant l'environnement**
- **OF 7 - Maîtriser les prélèvements d'eau**
- **OF 8 - Préserver les zones humides et la biodiversité**
- **OF 9 - Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs**
- **OF 10 - Préserver le littoral**
- **OF 11 - Préserver les têtes de bassin versant**
- **OF 12 - Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau**
- **OF 13 - Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques**
- **OF 14 - Mettre en place des outils réglementaires et financiers**
- **OF 15 - Informer, sensibiliser, favoriser les échanges**

#### IV.1.4 Programme de mesures du SDAGE

Le Tableau 3 présente le programme de mesures du SDAGE sur les masses d'eau des bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.

**CE TABLEAU EST EN COURS D'AJUSTEMENT GRACE A UN TRAVAIL REALISE CONJOINTEMENT PAR LA DDT42 ET LA CELLULE RIVIERE ONDAINE.**

En effet, les études réalisées dans le cadre du contrat de rivière au cours de l'année 2010 ont permis de caractériser l'état des lieux diagnostic du fonctionnement des milieux aquatiques sur l'ensemble des masses d'eau du territoire et permettent d'identifier les opérations qui seraient opportunes de conduire pour respecter les objectifs environnementaux. Ainsi, **le travail de déclinaison en cours a pour objet d'identifier les mesures clés retenues dans le PdM qui ne sont pas adaptées aux problèmes et enjeux du territoire et les mesures clés manquantes sur chacune des masses d'eaux.**

		L'Ondaine aval	L'Ondaine amont et ses affluents	La Valchérie et ses affluents	L'Échapre et ses affluents	La Gampille et ses affluents	Le Lizeron et ses affluents
Code Masse d'eau		FRGR0165	FRGR1493	FRGR1492	FRGR1984	FRGR2003	FRGR2048
Objectifs d'état : écologique / chimique		Bon état 2021 / Bon état 2027	Bon état 2021 / Bon état 2027	Bon état 2015 / Bon état 2027	Bon état 2021 / Bon état 2027	Bon état 2015 / Bon état 2027	Bon état 2015 / Bon état 2027
Hydrologie (1)	09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective, mettre en place un dispositif de suivi et contrôle						
	11A3 : Animer et planifier les travaux						
Morphologie	13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques						
	13A3 : Restaurer les biotopes et les biocénoses						
	13B1, 13B2, 13B3: Intervenir sur les berges et la ripisylve						
	13C2, 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants						
	13D1 : Améliorer la connectivité latérale						

		L'Ondaine aval	L'Ondaine amont et ses affluents	La Valchérie et ses affluents	L'Échapre et ses affluents	La Gampille et ses affluents	Le Lizeron et ses affluents
Pollutions collectives et industriels (1)	01B1 : Améliorer la collecte, le stockage et transfert des eaux usées vers les stations d'épuration (temps de pluie)						
	02C3: Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations < 2000 EH						
	08B6, 08E1: Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques						
Pollutions d'origine agricole	08E31 : Implanter des cultures intermédiaires en période de risque						
Pollutions d'origine agricole (1)	08D2. Equiper des exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides						
Zones humides (1)	14C1, 14C2, 14 D1 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides						

(1) : mesures non zonées

Tableau 3. Programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015

Ce tableau met en évidence les principaux enjeux pour l'atteinte du bon état à l'échelle du bassin versant :

- × Restauration morphologique,
- × Mise en place d'une gestion volumétrique collective,
- × Amélioration de la collecte, du stockage et des transferts des eaux usées vers la STEP,
- × Maîtrise des pollutions d'origine agricole,
- × L'amélioration de la connaissance et de la gestion des zones humides.

D'autres enjeux ponctuels sont également identifiés dans le PdMT en cours de réalisation par la DDT 42 pour certaines masses d'eau : les pollutions industrielles, la présence d'obstacles à la circulation piscicole, la maîtrise des pollutions agricoles et la gestion des eaux pluviales. La gestion des inondations, qui n'est pas reprise comme telle dans le programme de mesures territorialisée mais constitue une orientation fondamentale du SDAGE, constitue également un enjeu fort sur le territoire.

## IV.2 Le SAGE Loire en Rhône-Alpes

Le bassin versant de l'Ondaine est intégré dans le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes, actuellement en phase d'élaboration. Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic, complétés par l'analyse des tendances et scénarios d'évolution du territoire, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a identifié les principaux enjeux du SAGE autour de 5 axes thématiques :

- × **Qualité des eaux :**
  - AMÉLIORATION ou maintien d'une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages actuels et futurs du territoire.
  - CONSERVATION de la qualité des milieux en très bon état.
- × **Ressource quantitative en eau :**
  - PRÉSERVATION de la ressource en eau en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et les milieux naturels.
- × **Patrimoine naturel :**
  - PRÉSERVATION et restauration des milieux aquatiques et humides.
- × **Inondation :**
  - SENSIBILISATION aux risques d'inondation.
  - LIMITATION des risques d'inondation des zones exposées et de leurs conséquences.
  - PRISE EN COMPTE de la problématique d'inondation dans la gestion globale, solidaire et cohérente du bassin versant.
- × **Fleuve Loire**
  - ATTEINTE du Bon Potentiel Écologique, c'est-à-dire amélioration de la qualité des eaux, des régimes hydrologiques, du transport solide et de la morphologie des milieux aquatiques.
  - REPOSITIONNEMENT du fleuve Loire comme axe central du territoire.

Ces enjeux ont été complétés par des enjeux transversaux :

- × **Gestion concertée de l'eau,**
- × **Appropriation du SAGE par les acteurs locaux,**
- × **Cohérence des actions mises en place,**
- × **Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau,**
- × **Amélioration de l'attractivité du périmètre (loisirs, tourisme, qualité de vie).**

La CLE a ensuite arrêté le positionnement stratégique du SAGE, centré autour de la **fonctionnalité des milieux aquatiques et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire**. A ce titre, les structures locales de l'eau, telles que les structures porteuses et cellule d'animation des **contrats de rivière**, constituent les « chevilles ouvrières » de cette stratégie.

Enfin, l'état « 0 » du SAGE, constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement a été élaboré puis soumis à la CLE le 09 novembre 2010.

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes constitue un SAGE ambitieux, qui incite à l'intégration de nouvelles thématiques dans les contrats de rivière : la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires, les zones humides, le ruissellement pluvial et la ressource en eau.

Le document du SAGE est maintenant en phase de consultation par les acteurs locaux avant approbation par la CLE.

### IV.3 La Directive Inondation

La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (JOUE L 288, 06-11-2007, p.27) définit la stratégie de prévention des inondations en Europe. Elle impose aux Etats membres :

- × L'échelle de gestion des risques d'inondation : les bassins hydrographiques (ou portions de bassin hydrographique).
- × Une méthodologie de gestion des risques en 3 étapes :
  - L'évaluation préliminaire des risques d'inondation, qui comprend en particulier une description des aléas et des enjeux pour la santé humaine, l'environnement et l'activité économique sur le bassin concerné
  - La cartographie des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés par les inondations. Ces cartes devront faire figurer 3 scénarios : une inondation de période de retour 10 ans, une inondation de période de retour 100 ans et une inondation extrême. Les cartes feront figurer les niveaux d'eau anticipés ainsi que la vitesse du courant. Les dommages seront exprimés selon 3 indicateurs : le nombre d'habitants potentiellement touchés, les dommages économiques potentiels dans la zone, les dommages potentiels causés à l'environnement.
  - La réalisation de plans de gestion des risques d'inondation, à l'échelon du district hydrographique. Ces plans doivent faire intervenir une stratégie globale de réduction du risque, basée sur la prévention, la protection et la "préparation aux situations de crise".
- × Des échéances :
  - le 22 décembre 2011 pour l'évaluation préliminaire,
  - le 22 décembre 2013 pour la cartographie des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés et le 22 décembre 2015 pour la réalisation des plans de gestion du risque d'inondation,
- × Des procédures : la participation du public à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation.

Les plans de gestion, dont l'élaboration a été confiée aux DREAL de bassin, devront englober l'ensemble des aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation, y compris la prévision des inondations et les systèmes d'alerte précoce, et en tenant compte des caractéristiques du bassin hydrographique ou du sous-bassin considéré. Ils pourront également comprendre l'encouragement à des modes durables

d'occupation des sols, l'amélioration de la rétention de l'eau, ainsi que l'inondation contrôlée de certaines zones en cas d'épisode de crue.

#### **IV.4 Le PPRi du bassin versant de l'Ondaine en cours d'élaboration**

Le PPRNPi du bassin versant de l'Ondaine dans le département de la Loire a été prescrit le 21 Octobre 2009 par l'Etat et est actuellement en cours d'élaboration. Il permettra d'actualiser la cartographie des zones inondables établie par Ginger Environnement en 2006 et de l'étendre au 11 communes ligériennes du bassin versant de l'Ondaine (seules les 5 communes de la vallée avaient été prises en compte initialement).

Selon le calendrier prévisionnel, les résultats de l'étude préliminaire, confiée au bureau d'études Ginger Environnement, seront disponibles en mars 2011. L'étude sera ensuite présentée aux communes pour avis. Les conclusions de l'étude devront être intégrées au Dossier Définitif du futur Contrat de Rivière Ondaine / Lizeron.

## V Les objectifs proposés et les pistes d'actions

---

### V.1 Cadre général

Le précédent contrat de rivière Ondaine était orienté autour de trois volets principaux, décomposé en 10 sous-volets.

Au regard des éléments présentés paragraphes III et IV, l'ensemble de ces objectifs apparaissent toujours pertinents vis-à-vis des problématiques locales et du cadre réglementaire actuel, notamment le programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne et les enjeux du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Nous proposons donc de conserver les trois volets du précédent contrat de rivière comme axes de travail principaux du second contrat, mais en les précisant de façon à intégrer les enjeux ayant émergés sur la période du contrat et à mieux faire ressortir l'objectif d'atteinte du bon état des cours d'eau fixé par la DCE.

Nous proposons donc que le nouveau contrat de rivière Ondaine soit structuré autour des axes suivants, dans la perspective de l'atteinte du bon état:

- × **VOLET A : Rendre une qualité des eaux compatible avec les fonctions et les usages des cours d'eau**
  - Sous volet A 1 : Limiter les pollutions d'origine domestique
  - Sous volet A2 : Limiter les pollutions d'origine agricole
  - Sous volet A3 : Limiter les pollutions d'origine industrielle
  - **Sous volet A4 : Réduire les concentrations en micropolluants dans les eaux<sup>1</sup>**
- × **VOLET B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**
  - Sous volet B1 : Restaurer le lit, les berges et la ripisylve à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères.
  - Sous volet B2 : Préserver les biens et les personnes contre les crues
  - Sous volet B3 : Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau
  - **Sous volet B4 : Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau**
  - **Sous volet B5 : Préserver et restaurer les zones humides**
- × **VOLET C : Mettre en place une gestion pérenne des cours d'eau**
  - Sous volet C1 : Impliquer et associer les acteurs et usagers de la ressource
  - Sous volet C2 : Réaliser le suivi et l'entretien des cours d'eau
  - Sous volet C3 : Assurer le bon déroulement du Contrat de rivière.

---

<sup>1</sup> Le texte marqué en bleu indique un complément ou une modification par rapport aux objectifs du premier contrat de rivière

## V.2 Des attentes différentes entre acteurs à concilier

Sur la base des entretiens menés dans le cadre de la partie 2 de l'étude bilan et du programme de mesures (PDM) du SDAGE, une première approche de la perception des enjeux par les différents acteurs du territoire est possible.

Globalement, les différents enjeux présentés ci-avant sont bien identifiés par l'ensemble des acteurs du bassin versant, avec toutefois des ordres de priorité distincts (cf. Tableau 4).

Volet	Partenaires	Elus	Usagers
A1. Pollution domestique	++ dans le PdM	+/- en fonction des communes	+
A2. Pollution agricole	+ dans le PdM	Enjeu peu perçu globalement. Les agriculteurs et les élus considèrent que les pratiques se sont améliorées ces dernières années.	
A.3 Pollution industrielle	++ vis-à-vis du bon état chimique	+/- en fonction des communes	++ pour les pêcheurs (impact sur la mortalité piscicole)
A.4 Micropolluants	++ vis-à-vis du bon état chimique	Enjeu mal connu.	++ pour les pêcheurs (impact sur les possibilités de consommation des poissons)
B1. Restauration écologique	++ dans PDM (enjeu atteinte du bon état écologique)	+	++ pour les pêcheurs et associations de protection de la nature
B2. Inondations		++	
B.3 Valorisation paysagère		++	+
B4. Gestion quantitative	+ dans PDM sur certaines masses d'eau	+	+
B5. Zones humides	++ dans PDM		
A1. Communication	+	+	+ pour associations de protection de la nature
A2. Entretien	+	+	+
A3. Animation et suivi	++	+	+

Tableau 4. Hiérarchisation des enjeux selon les différents acteurs

Ce tableau met en évidence que les partenaires mettent la restauration des milieux aquatiques au centre de leurs priorités, dans la perspective de l'atteinte du bon état écologique, tandis que les élus identifient essentiellement l'importance de la réduction du risque inondation et de la valorisation de la rivière pour les habitants. Toutefois, dans la poursuite du précédent contrat, les partenaires et les élus s'accordent sur l'intérêt de mettre en cohérence ces deux objectifs distincts par la réalisation de travaux de restauration globale (écologique, hydraulique et paysagère). Pour les pêcheurs, la restauration des habitats, la réduction des pollutions et l'amélioration des débits constituent les principaux enjeux. L'amélioration de la communication et la poursuite de l'animation et de l'entretien a été évoqué unanimement.

La nécessité de restaurer les zones humides et de maîtriser des pollutions agricoles, enjeux clairement identifiés dans le Programme de mesures du SDAGE, est en revanche moins nettement perçue par les élus et les usagers.

Ce premier niveau d'analyse reste à préciser par la mise en place d'une concertation à l'échelle du bassin versant. Notamment, les ordres de priorité entre élus diffèrent selon les secteurs : des communes comme Saint-Just-Malmont et Roche la Molière mettent ainsi l'assainissement domestique au cœur de leur préoccupation, alors que les communes de la vallée au premier rang desquelles Fraisses et la Ricamarie identifient la prévention des inondations comme prioritaire.

### V.3 Volet A : Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages des cours d'eau, dans la perspective de l'atteinte du bon état écologique

#### V.3.1 Sous-volet A1 : Limiter les pollutions d'origine domestique

Enjeu
<p>L'état des lieux a mis en évidence l'impact persistant de l'assainissement domestique sur la qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin versant, en particulier sur le Lizeron, les extrémités amont et aval de l'Ondaine, la Gampille, l'Egotay, l'Echapre aval, le Malval, le Valchérie et le Combobert.</p> <p>Les principales sources de pollutions sont imputables aux dysfonctionnements des réseaux et des STEP de Saint-Just-Malmont et Roche-la-Molière. Sur les têtes de bassin versant plus rurales, l'assainissement non collectif est également susceptible d'impacter significativement la qualité du petit chevelu hydrographique.</p>
Pistes d'action
<p>Améliorer le fonctionnement des réseaux afin de réduire l'impact des rejets domestiques sur la qualité des eaux superficielles.</p> <p>Mieux gérer les eaux pluviales.</p> <p>Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration, notamment celles de Saint-Just-Malmont et de Roche-la-Molière.</p> <p>Contrôler et mettre aux normes les installations en ANC.</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Collectivités compétentes : communes + SEM + SPANC</p>
Indicateurs
<p>Nombre d'EH raccordés au réseau</p> <p>Nombre d'EH mis en séparatif</p> <p>Volume d'eaux claires parasites éliminé</p> <p>Fréquence de dysfonctionnements des STEP (dépassement des normes de rejets)</p> <p>Nombres d'installations ANC contrôlées et mises aux normes</p> <p>Qualité des eaux (Hydrobiologie, Macropolluants et Micropolluants)</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Collecte et agrégation des indicateurs - Assistance technique aux communes</p>

### V.3.2 Sous volet A2 : Limiter les pollutions d'origine agricole

<b>Enjeu</b>
<p>L'état sur la qualité des eaux synthétisée dans la partie 3 de l'étude bilan a mis en évidence des concentrations en nitrates comprises entre 15 et 22 mg/l et une augmentation des concentrations constatées ces dernières années sur la Gampille, le Valchérie et l'Echapre. Les principales sources de pollutions sont liées aux activités d'élevage bovin.</p> <p>Concernant les phytosanitaires, certains produits interdits à la vente en France ont été retrouvés dans les cours d'eau du territoire dans des concentrations supérieures aux normes.</p>
<b>Pistes d'action</b>
<p>Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs aux pratiques les plus respectueuses de l'environnement, en travaillant en priorité sur les bassins versants de la Gampille, du Valchérie et de l'Echapre.</p> <p>Soutenir la mise aux normes des bâtiments d'élevage et l'élaboration de plans de fumure sur le bassin versant.</p>
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>
<p>Saint-Etienne Métropole pour la sensibilisation et agriculteurs pour la mise aux normes. Partenaires : Chambre d'Agriculture, DDT, PNR Haut-Pilat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL).</p>
<b>Indicateurs</b>
<p>Nombre d'agriculteurs sensibilisés</p> <p>Nombre de bâtiments d'élevage mis aux normes</p> <p>Nombre de plans de fumures élaborés</p> <p>Qualité des eaux (nitrates, phytosanitaires)</p>
<b>Rôle de la cellule rivière</b>
<p>Mise en œuvre des démarches de sensibilisation auprès des agriculteurs (ces démarches pourront être conduites en parallèle des démarches de sensibilisation sur la préservation des zones humides et l'entretien respectueux des berges)</p> <p>Suivi des indicateurs</p>

### V.3.3 Sous volet A3 : Limiter les pollutions d'origine industrielle

<b>Enjeu</b>
<p>L'activité industrielle est fortement développée autour des vallées de l'Ondaine et du Lizeron. Le tissu industriel est caractérisé par un nombre très important de petites entreprises et par de nombreuses activités à risque. Malgré la sensibilisation réalisée dans le cadre du premier contrat, des problèmes de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle sont encore constatés sur le territoire. Les STEP de Roche-la-Molière et de Saint-Just-Malmont présentent des dysfonctionnements importants liées à la collecte d'eaux polluées par les industriels. Le nombre de conventions de rejet est très faible sur le territoire.</p>
<b>Pistes d'action</b>
<p>Poursuivre le renseignement des fichiers de recensement des industriels et de caractérisation des points de rejet.</p> <p>Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des industriels pour l'amélioration des pratiques de gestion des eaux usées et des déchets, en priorité pour les activités les plus à risque.</p> <p>Etendre le champ d'action au bassin versant du Lizeron.</p> <p>Assister les collectivités et les industriels dans la signature de conventions de rejet.</p> <p>Renforcer l'articulation avec la DREAL pour les aspects réglementaires, notamment le contrôle des ICPE.</p>
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>
<p>Saint-Etienne Métropole et industriels. Partenaire : CLEO, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire et de la Haute-Loire.</p>
<b>Indicateurs</b>
<p>Nombre de contacts pris et de visites réalisées auprès des industriels</p> <p>Nombre de diagnostics Eau réalisés</p> <p>Nombre de conventions de gestion mises en œuvre</p> <p>Nombre de points de rejets vers le milieu détectés</p> <p>Nombre de mortalités piscicoles par année</p> <p>Qualité des eaux (ensemble des paramètres).</p>
<b>Rôle de la cellule rivière</b>
<p>Mise en œuvre des démarches de sensibilisation et d'accompagnement des industriels.</p> <p>Suivi des dossiers de subventions ?</p>

### V.3.4 Sous volet A4 : Réduire les concentrations en micropolluants dans les eaux

Enjeux
<p>Plusieurs micropolluants métalliques (Arsenic, Chrome, Nickel et Cadmium) sont retrouvés en concentration importante dans l'Ondaine, le Malval, le Borde Matin et le Lizeron. Si certains sont liés au fond géochimique, d'autres sont directement imputables à des sites industriels ou des résurgences minières.</p> <p>Des produits phytosanitaires d'origine domestique ont été retrouvés dans des concentrations supérieures aux normes dans plusieurs cours d'eau du territoire, en particulier sur le bassin versant du Lizeron.</p>
Pistes d'action
<p>Définir des objectifs quantifiés sur la base du référentiel DCE, en prenant en compte le fond géochimique.</p> <p>Réaliser des investigations complémentaires en période pluvieuse.</p> <p>Mettre en œuvre un programme d'actions ciblé sur les rejets clairement identifiés.</p> <p>Développer un programme de sensibilisation des particuliers et des collectivités pour la gestion raisonnée des espaces verts, afin de contribuer à la diminution des concentrations en phytosanitaires dans le milieu.</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Saint-Etienne Métropole, industriels, collectivités et particuliers.</p>
Indicateurs
<p>Concentration en polluants métalliques dans les eaux</p> <p>Concentration en phytosanitaires dans les eaux.</p> <p>Nombre de sites pollués réhabilités</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Mise en œuvre des démarches de sensibilisation et d'accompagnement des industriels.</p> <p>Coordination des travaux de dépollution des sols et émergences minières.</p> <p>Suivi de la qualité des eaux</p>

### V.3.5 Action transversale : préciser les objectifs de qualité dans le dossier définitif du contrat et mettre en œuvre le suivi de la qualité des eaux

A ce stade, en l'absence d'un programme d'actions détaillé, il n'est pas possible de définir des objectifs quantifiés.

Dans le cadre du dossier définitif du contrat de rivière, il sera nécessaire de préciser les objectifs de qualité des eaux à atteindre en fin de contrat, en prenant en compte :

- × Les objectifs de bon état définis par la DCE et les reports de délais définis dans le SDAGE,
- × le programme d'actions hiérarchisé et chiffré sur la période du contrat ;
- × les indicateurs de résultat associé aux actions,

La définition d'un programme de suivi de la qualité de l'eau, en période de temps sec et de pluie, sera également essentielle pour faire le point sur l'efficacité des travaux engagés vis-à-vis des réseaux.

## V.4 VOLET B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

### V.4.1 Sous volet B1 : Restaurer le lit, les berges et la ripisylve à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères

Enjeux
<p>Le volet B1 du premier contrat de rivière a permis d'obtenir des améliorations significatives de la qualité physique et habitacionnelle de l'Ondaine sur un linéaire de 3,8 km. Un linéaire très important du territoire demeure néanmoins altéré : 2/3 des cours d'eau du bassin versant de l'Ondaine, soit près de 80 km, et 80% des cours d'eau du bassin versant du Lizeron, soit près de 15 km.</p> <p>Au niveau hydraulique, environ 10 km de cours d'eau sur le bassin versant de l'Ondaine présentent une capacité insuffisante pour le passe de la crue centennale.</p> <p>Au niveau paysager, la majorité des cours d'eau est peu visible et difficile d'accès.</p>
Pistes d'action
<p>Sur la base du Plan de Gestion du Lit et des Berges en cours d'élaboration par Teleos, établir un programme de restauration de la rivière en prenant en compte les objectifs d'atteinte du bon état écologique, le Programme de Mesures du SDAGE et les attentes des élus vis-à-vis des inondations et de la revalorisation paysagère.</p> <p>Préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion piscicole durable.</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes Loire Semène (avec délégation au SICALA), Communauté de Communes des Monts du Pilat.</p>
Indicateurs
<p>Linéaire de cours d'eau restauré. Linéaire de berges restauré : en technique mixte, végétale et minérale. Qualité physique des cours d'eau restaurés</p> <p>Nombre d'obstacles à la circulation piscicole rendus franchissables. Densité de truite sur les cours d'eau du bassin versant. Indice poisson-rivière.</p> <p>Superficie soustraite à la zone inondable pour la crue centennale.</p> <p>Nombre d'enjeux sortis de l'emprise de la crue centennale (habitations et ERP notamment).</p> <p>Nombre et poids des lâchers de truites réalisés.</p> <p>Qualité biologique des cours d'eau (IBGN, IPR, densité salmonicole).</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Préparation des marchés, coordination et suivi des études et travaux</p> <p>Suivi des indicateurs</p>

#### V.4.2 Sous volet B2 : Préserver les biens et les personnes contre les crues

Enjeux
<p>Les communes du bassin versant de l'Ondaine sont fortement vulnérables aux inondations, du fait de l'urbanisation importante en zone inondable et des contraintes à l'expansion des crues exercées par l'homme.</p> <p>Sur le bassin versant de l'Ondaine, environ 10 km de cours d'eau et 20 ouvrages hydrauliques présentent une capacité hydraulique limitante pour l'écoulement de la crue centennale. Sur le bassin versant du Lizeron, 3 ouvrages hydrauliques sous-dimensionnés sont responsables de l'inondation d'accès routiers.</p> <p>La forte urbanisation du bassin versant conduit à une concentration rapide des ruissellements pluviaux et augmente les risques d'inondation.</p>
Pistes d'action
<p>Réduire la vulnérabilité en zone inondable, en cohérence avec les prescriptions du PPRi en cours d'élaboration par la DDT42.</p> <p>Améliorer la connaissance sur les problématiques de ruissellement et les pratiques de gestion des eaux pluviales.</p> <p>Prendre en compte l'ensemble des composantes du risque inondation : la prévision, la protection, la réduction de la vulnérabilité, la culture du risque, la sauvegarde.</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes Loire Semène (avec délégation au SICALA), Communauté de Communes des Monts du Pilat.</p>
Indicateurs
<p>Superficie soustraite à la zone inondable pour la crue centennale.</p> <p>Nombre d'enjeux sortis de l'emprise de la crue centennale (habitations et ERP notamment).</p> <p>Linéaire de cours d'eau et nombre d'ouvrages hydrauliques permettant l'écoulement de la crue centennale.</p> <p>Nombre de repères de crue posés sur les cours d'eau du territoire.</p> <p>Nombre de PCS réalisés.</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bâtiment réalisées auprès des entreprises et des particuliers.</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Préparation des marchés, coordination et suivi des études et travaux.</p> <p>Veille hydrologique et suivi du système d'alerte aux crues.</p> <p>Suivi des indicateurs.</p>

### V.4.3 Sous volet B3 : Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau

<b>Enjeu</b>
<p>La majorité des cours d'eau est peu visible et difficile d'accès.</p> <p>La réappropriation des berges par les habitants de la vallée et la création de cheminements piétonniers en bordure de cours d'eau constituent des enjeux importants pour sensibiliser la population et l'inciter à améliorer durablement l'état des rivières. A ce titre, la mise en valeur des « trames bleues » constitue un des objectifs du Grenelle de l'Environnement.</p> <p>Dans le cadre du précédent contrat de rivière Ondaine, le volet B3 n'a pas été engagé, même si certaines opérations du volet B1 ont contribué à la revalorisation paysagère des cours d'eau.</p>
<b>Pistes d'action</b>
<p>Valoriser la rivière, en cohérence avec les opérations de restauration écologique des cours d'eau et les politiques d'aménagement du territoire des collectivités (notamment les projets de trames vertes, trames bleues et Contrat Corridor et le projet de Voie Verte des Confluences).</p>
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>
<p>Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes Loire Semène (avec délégation au SICALA), Communauté de Communes des Monts du Pilat.</p>
<b>Indicateurs</b>
<p>Linéaire de cours d'eau ouvert au public.</p> <p>Linéaire de cours d'eau ayant bénéficié d'une mise en valeur paysagère.</p>
<b>Rôle de la cellule rivière</b>
<p>Préparation des marchés, coordination et suivi des études et travaux.</p> <p>Suivi des indicateurs.</p>

#### V.4.4 Sous volet B4 : Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau

<b>Enjeu</b>
<p>Les débits d'étiage des cours d'eau du bassin versant, naturellement faibles, sont fortement impactés par les prélèvements d'origine anthropique (AEP et anciens travaux miniers).</p> <p>L'optimisation de la gestion des ressources en eau potable sur le bassin versant pourrait permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>× D'améliorer l'autonomie du bassin versant et réduire les importations d'eau depuis les barrages de la Valette et du Pas de Riot,</li><li>× D'améliorer les conditions d'accueil des populations piscicoles et les capacités d'autoépuration des cours d'eau.</li><li>× De mettre aux normes les débits réservés des barrages de l'Echapre et du Cotatay à l'échéance 2014, en conformité avec l'article L214-18 du Code de l'Environnement.</li></ul>
<b>Pistes d'action</b>
<p>Développer la concertation à l'échelle du bassin-versant sur la gestion quantitative des ressources en eau.</p> <p>Améliorer la gestion de crise et la sécurisation de l'AEP.</p> <p>Réduire l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.</p> <p>Sensibiliser les particuliers à la maîtrise des consommations d'eau.</p> <p>Inciter les collectivités à la réduction des fuites sur leurs réseaux AEP.</p>
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>
<p>Saint-Etienne Métropole, communes du bassin versant et syndicats en charge de l'alimentation en eau potable.</p>
<b>Indicateurs</b>
<p>Valeur du débit réservé à l'aval des barrages de l'Echapre et du Cotatay.</p> <p>Niveau d'autonomie de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.</p> <p>Satisfaction du Débit Minimum Biologique (DMB).</p>
<b>Rôle de la cellule rivière</b>
<p>Coordination et suivi de l'étude.</p> <p>Animation de la concertation.</p>

#### V.4.5 Sous volet B5 : Préserver et restaurer les zones humides

<b>Enjeu</b>
<p>La préservation et la restauration des zones humides constituent des enjeux importants à l'échelle nationale au vu de leurs fonctionnalités hydrologiques, qualitatives et patrimoniales.</p> <p>Ces enjeux sont transcrits dans le Programme de Mesures du SDAGE sur l'ensemble des masses d'eau du bassin versant, et plus spécifiquement sur l'Ondaine amont et l'Egotay. Ils sont également repris dans le SAGE Loire-en-Rhône-Alpes, qui vise notamment l'identification des humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et des ZSGE (zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau).</p> <p>L'étude menée en 2010 par Saint-Etienne Métropole a permis de préciser les priorités de préservation et restauration des zones humides en fonction des leurs caractéristiques et de leur niveau d'altération. Les enjeux sont principalement concentrés sur les bassins versants amont des affluents de l'Ondaine (Echapre, Cotatay, Gampille et dans une moindre mesure le Valchérie), sur l'Egotay et sur le Lizeron.</p>
<b>Pistes d'action</b>
<p>Collaborer avec la cellule d'animation du SAGE Loire en Rhône-Alpes pour l'amélioration de la connaissance et de la préservation des zones humides sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron.</p> <p>Inciter les collectivités inscrire les zones humides dans leurs documents d'urbanisme.</p> <p>Sensibiliser les collectivités et les agriculteurs à la préservation des zones humides.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion durable des zones humides, par acquisition foncière, conventions de gestion ou contractualisation.</p>
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>
<p>Saint-Etienne Métropole, Parc Naturel Régional du Haut-Pilat, communes du bassin versant, syndicats en charge de l'alimentation en eau potable (par rapport au rôle des zones humides préservation qualitative et quantitative de leur ressource), agriculteurs, Conseils Généraux par rapport à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).</p>
<b>Indicateurs</b>
<p>Nombre de zones humides bénéficiant des mesures de gestion par acquisition foncière, convention de gestion ou contractualisation.</p>
<b>Rôle de la cellule rivière</b>
<p>Elaboration de la stratégie de restauration des zones humides.</p> <p>Mise en œuvre des démarches de sensibilisation et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage des opérations de restauration et des gestionnaires de zones humides.</p>

## V.5 VOLET C : Mettre en place une gestion pérenne des cours d'eau

### V.5.1 Sous volet C1 : Impliquer et associer les acteurs et usagers de la ressource

Enjeu
<p>La sensibilisation des différents acteurs du bassin versant et notamment du grand-public, engagée dans le premier contrat de rivière, doit être poursuivie afin d'améliorer la prise de conscience collective de l'objectif de préservation et de restauration des cours d'eau.</p> <p>La responsabilisation des habitants devra notamment permettre de réduire les déchets rejetés directement à la rivière et l'utilisation de produits phytosanitaires d'origine domestique.</p>
Pistes d'action
<p>Poursuivre la sensibilisation existante vis-à-vis du grand public (journal de la rivière, animations scolaires, site internet, panneaux de signalisation et information chantiers) et étudier l'opportunité de développer de nouveaux outils plus interactifs (émissions / reportages sur des chaînes de télévision ou de radio locales, mise en place d'une newsletter électronique avec demande d'inscription depuis les sites internet des collectivités ; événements dédiés à l'eau...).</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes des Monts du Pilat, Communauté de Communes Loire Semène.</p>
Indicateurs
<p>Nombre de journaux de la rivière édités.</p> <p>Nombre d'animations scolaires réalisées et nombre d'élèves sensibilisés.</p> <p>Nombres de panneaux de signalisation des cours d'eau installés.</p> <p>Nombre de personnes inscrites à la newsletter.</p> <p>Nombre de participants aux événements liés à l'eau...</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Elaboration des supports, en partenariat avec la Direction Communication de SEM.</p>

## V.5.2 Sous volet C2 : Réaliser le suivi et l'entretien des cours d'eau

Enjeu
<p>La qualité de ripisylve sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron est fortement dégradée.</p> <p>Dans les zones fortement urbanisées (vallée de l'Ondaine et partie aval des affluents), les cours d'eau sont altérés par la présence de nombreux déchets et la prolifération d'espèces invasives, en particulier la renouée du Japon.</p> <p>La poursuite du travail d'entretien de la ripisylve, menée dans le précédent contrat de rivière, et des opérations de restauration apparaît nécessaire pour améliorer les qualités habitationnelles des cours d'eau d'une part et pour favoriser la valorisation de leur potentiel paysager d'autre part.</p>
Pistes d'action
<p>Elaborer un programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau du bassin versant et le dossier de Demande d'Intérêt Général (DIG) associé. Hiérarchiser les interventions en fonction du niveau de dégradation de la ripisylve.</p> <p>Poursuivre le travail de nettoyage des déchets et d'arrachage des espèces invasives. En amont, inciter les habitants à ne pas jeter leurs déchets à la rivière et les collectivités à mettre en place des dégrilleurs à la sortie des réseaux d'assainissement.</p> <p>Lutter contre l'enrésinement des cours d'eau dans les secteurs cibles : amont de l'Echagre, du Cotatay et de l'Ondenon.</p> <p>Ajuster l'effectif de l'équipe rivière en fonction des opérations à entreprendre.</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes des Monts du Pilat, Communauté de Communes Loire Semène (avec délégation au SICALA).</p>
Indicateurs
<p>Tonnes de déchets ramassés.</p> <p>Nombre d'arrachage d'espèces invasives réalisé.</p> <p>Linéaire de ripisylve en bon état.</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Mise en œuvre des opérations d'entretien.</p> <p>Suivi des chantiers de restauration.</p>

### V.5.3 Sous volet C3 : Assurer le bon déroulement du Contrat de rivière

Enjeu
<p>Le contrat de rivière Ondaine/Lizeron concerne un territoire de 146 km<sup>2</sup>, 14 communes et 2 départements, qui présente d'importantes disparités entre une vallée fortement urbanisée et industrialisée et des têtes de bassins versants très rurales.</p> <p>La gestion des cours d'eau est déléguée à 3 communautés de communes : SEM, la CCLS et la CCMP. Plusieurs structures sont compétentes pour l'assainissement et l'eau potable.</p> <p>La mise en cohérence du programme d'actions du contrat, le suivi des importants chantiers de restauration programmés, l'amélioration de la connaissance sur certaines thématiques, l'articulation entre les différentes structures compétentes pour la restauration et l'entretien des cours d'eau, de l'eau potable et de l'assainissement, justifie une mission d'animation forte.</p>
Pistes d'action
<p>Maintenir la cellule rivière, autour des 4 pôles : chantiers, animation, industriels et entretien ; engager l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du Contrat.</p> <p>Assurer le suivi technique et financier du contrat de rivière : définir une liste d'indicateurs, poursuivre l'exploitation et la valorisation du SIG.</p> <p>Mettre en place un protocole de suivi de la qualité des cours d'eau, en partenariat avec les Fédérations de Pêche.</p> <p>Assurer la coordination du contrat avec les autres procédures (SAGE Loire en Rhône-Alpes, SCOT Sud Loire, Charte du PNR Haut-Pilat, PPRNPi) .</p>
Maîtres d'ouvrages potentiels
<p>Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes des Monts du Pilat, Communauté de Communes Loire Semène (avec délégation au SICALA).</p>
Indicateurs
<p>Effectif de la cellule rivière.</p> <p>Nombre de réunions des différentes instances de concertation (Comités de Rivière, Commissions thématiques, Comités géographiques).</p> <p>Niveau de satisfaction des acteurs du bassin versant.</p>
Rôle de la cellule rivière
<p>Animation, coordination et suivi du contrat.</p>

## VI Les besoins en études complémentaires

---

Afin de poursuivre la dynamique engagée, Saint-Etienne Métropole a engagé en fin de contrat plusieurs études thématiques en parallèle de l'étude bilan et perspective :

1. Qualité de l'eau vis-à-vis des macropolluants,
2. Qualité de l'eau vis-à-vis des micropolluants métalliques,
3. Qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires,
4. Diagnostic agricole,
5. Plan de gestion du lit et des berges,
6. Inventaire des zones humides,
7. Gestion quantitative de la ressource en eau.

A l'exception des études concernant la qualité de l'eau, ces études thématiques ont été décomposées en deux tranches : une tranche ferme visant à établir un état des lieux de la situation sur les bassins versants de l'Ondaine et du Lizeron et une tranche conditionnelle visant à définir une stratégie globale d'intervention, des objectifs de restauration et un programme d'actions. Actuellement, seule la tranche ferme a été menée à bien.

D'autres études sont également en cours d'élaboration sur le périmètre d'étude :

- × Le PPRNPi du bassin versant de l'Ondaine dans le département de la Loire par la DDT 42,
- × Un diagnostic du réseau d'assainissement intercommunal dans la vallée de l'Ondaine par le SIVO.

A ce titre, les besoins en études complémentaires peuvent être réparties selon la typologie suivante : les études en cours de réalisation à finaliser ; les études en cours de réalisation dont la tranche conditionnelle doit être levée ; les autres études à engager ; les études à réaliser en interne (cf. Tableau 5).

Vis-à-vis de l'assainissement, le contexte actuel est complexe du fait de la remontée de la compétence assainissement à Saint-Etienne Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Aussi, l'actualisation des diagnostics de réseaux sur les communes de la vallée de l'Ondaine ne pourra a priori pas être engagée dans les délais de lancement du futur contrat (objectif de dépôt du dossier définitif début 2013). En accord avec les partenaires, un premier programme de travaux sur l'assainissement sera élaboré pour le dossier définitif du contrat en intégrant les opérations considérées comme prioritaires par les maîtres d'ouvrage et la cellule rivière Ondaine, qui dispose d'une base de données des rejets sur le bassin versant et d'une bonne connaissance des problématiques de terrain. La réalisation d'un diagnostic réseaux sur les communes adhérant à Saint-Etienne-Métropole sera inscrite au contrat et devra être réalisée dans un délai de 2 ans maximum, afin d'actualiser le programme d'opérations dans le cadre d'un avenant.

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Etudes</i>	<i>Objectif(s) soutenu(s) et volets associés</i>	<i>Estimatif</i>
<b>ETUDES EN COURS DE REALISATION A FINALISER</b>			
SIVO	Diagnostic du réseau intercommunal et métrologie	A1	113 410 €
DDT 42	PPRNpi du versant de l'Ondaine dans le département de la Loire	B1 et B2	/
<b>ETUDES EN COURS DE REALISATION POUR LESQUELLES LA TRANCHE CONDITIONNELLE EST A LEVER</b>			
SEM + CCLS + CCMP	Plan de gestion du lit et des berges	B1 et C2	20 000 €
SEM + CCLS + CCMP	Inventaire des zones humides	B5	12 000 €
SEM + CCLS + CCMP	Gestion quantitative de la ressource en eau	B4	15 000 €
<b>AUTRES ETUDES A LANCER</b>			
SEM + CCLS + CCMP	Etude sur la gestion des eaux pluviales	A1, B1 et B2	40 000 €
<b>AUTRES ETUDES A REALISER OU POURSUIVRE EN INTERNE</b>			
SEM	Evaluation de la vulnérabilité du bassin versant aux inondations : description des enjeux en zone inondable et propositions	B2	?
SEM + CCLS + CCMP	Inventaire des écrevisses à pattes blanches	B1	/
SEM + CCLS + CCMP	Actualisation du programme d'intervention paysager	B3	/
SEM + CCLS + CCMP	Définition du programme d'actions pour la lutte contre les micropolluants, y compris pour les phytosanitaires	A4	/
SEM + CCLS + CCMP	Définition du programme d'actions pour la lutte contre les pollutions d'origine agricole	A2	/
SEM + CCLS	Actualisation de la base de données industries sur le bassin versant du Lizeron	A3	/
SEM + CCLS + CCMP	Définition du programme d'actions prioritaires vis-à-vis de l'assainissement domestique	A1	/
<b>TOTAL estimatif et partiel</b>			<b>200 410 €</b>
<b>AUTRES ETUDES A LANCER APRES LE DEPOT DU DOSSIER DEFINITIF</b>			
SEM	Actualisation des diagnostics des réseaux d'assainissement, schémas directeurs et zonages eaux pluviales - En raison du contexte politique et administratif, cette étude sera lancée après le dépôt du dossier définitif.	A1	?

*Tableau 5. Liste des études complémentaires à poursuivre ou engager pour alimenter le dossier définitif du contrat de rivière*

Concernant le suivi du contrat en phase de réalisation, afin de mesurer l'évolution des masses d'eau au regard des travaux entrepris dans les deux années à venir, trois des six masses d'eau du territoire sont concernées par un suivi RCO. En outre, SEM projette de réaliser une nouvelle campagne de qualité complète au démarrage du projet contrat.

## VII L'organisation et les moyens

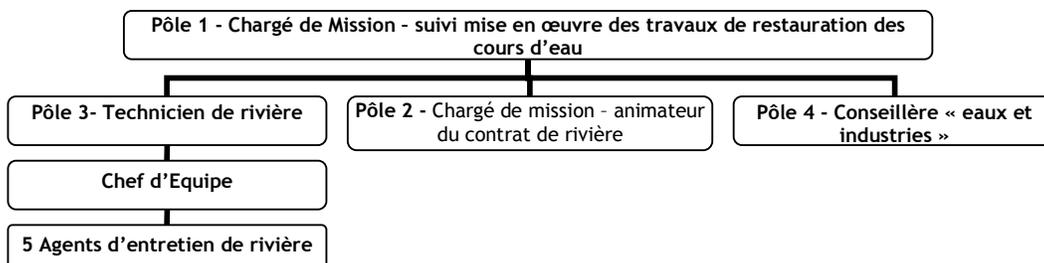
### VII.1 La structure porteuse et la cellule d'animation

Le contrat de rivière « Ondaine et affluents », initialement porté par le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Ondaine (SIVO), est remonté sous la compétence de Saint-Etienne Métropole en 2005.

La poursuite du portage du contrat de rivière « Ondaine - Lizeron » par Saint-Etienne Métropole apparaît légitime au regard des résultats obtenus au cours du premier contrat et du contexte administratif et politique local.

La pérennisation de la cellule d'animation, composée de techniciens salariés de Saint-Etienne Métropole et basés dans les locaux de la Maison de l'Ondaine, apparaît essentielle pour la mise en œuvre du futur contrat. L'étude bilan a mis en évidence la pertinence des 4 pôles actuels : suivi des chantiers et coordination de l'équipe ; animation du contrat ; accompagnement des industriels et entretien de la rivière.

L'organigramme est donc le suivant :



En complément de ces 4 pôles, dont les chargés de mission sont à temps-plein, un poste consacré à l'administratif et au secrétariat devra être pérennisé.

Le chef du Service Rivière de Saint-Etienne Métropole, en charge de la coordination des trois contrats de rivière sur l'agglomération, conservera le rôle de direction de la cellule rivière.

De même que dans le premier contrat, les services « communication », « éducation à l'environnement », « fonciers », « marchés publics » et « ressources humaines de Saint-Etienne Métropole » pourront être amenés à collaborer ponctuellement sur les missions de la cellule d'animation.

## VII.2 Le fonctionnement

Comme indiqué dans le paragraphe V, les maîtres d'ouvrage du contrat de rivière diffèrent selon les différents volets et sous-volets. Saint-Etienne Métropole, structure porteuse du contrat de rivière, est également maître d'ouvrage pour l'assainissement et les travaux de rivière sur les 8 communes son territoire.

Sur les 6 communes n'adhérant pas à SEM, la maîtrise d'ouvrage est assurée soit au niveau communal (pour l'assainissement collectif notamment), soit au niveau intercommunal (SPANC pour l'assainissement non collectif et Communautés de Communes Loire Semène et Monts du Pilat pour la restauration des cours d'eau).

Afin de clarifier les modalités de prises de décision et de participation financière au sein des différentes instances, il sera nécessaire dès le début du contrat :

- × De mettre en place des conventions de contrat entre les 3 collectivités compétentes pour les contrats de rivière : Saint-Etienne Métropole, la CCLS et la CCMP.
- × D'instaurer des instances de concertation géographiques en amont des comités de rivière (cf. paragraphe VII.3).
- × D'éclaircir le rôle de la cellule rivière auprès des communes n'adhérant pas à Saint-Etienne Métropole vis-à-vis des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau. A ce stade, la solution proposée est la suivante :
  - Sur le territoire de la CCMP, mise à disposition par Saint-Etienne Métropole de la cellule rivière Ondaine pour apporter une assistance technique et administrative sur les travaux de restauration et entretien, moyennant une clef de financement à définir,
  - Sur le territoire de la CCLS, assistance technique et administrative assurée par le SICALA et échanges avec SEM pour s'assurer de la compatibilité des travaux avec les objectifs du contrat de rivière.
- × D'élaborer en concertation avec les différentes parties prenantes des règles de fonctionnement transparentes. En particulier, il sera nécessaire :
  - Que les maîtres d'ouvrage s'engagent en amont des comités de rivière sur les budgets annuels qu'ils sont prêts à mobiliser,
  - Que les programmes annuels validés en comités de rivière soient associés à des niveaux de priorité.

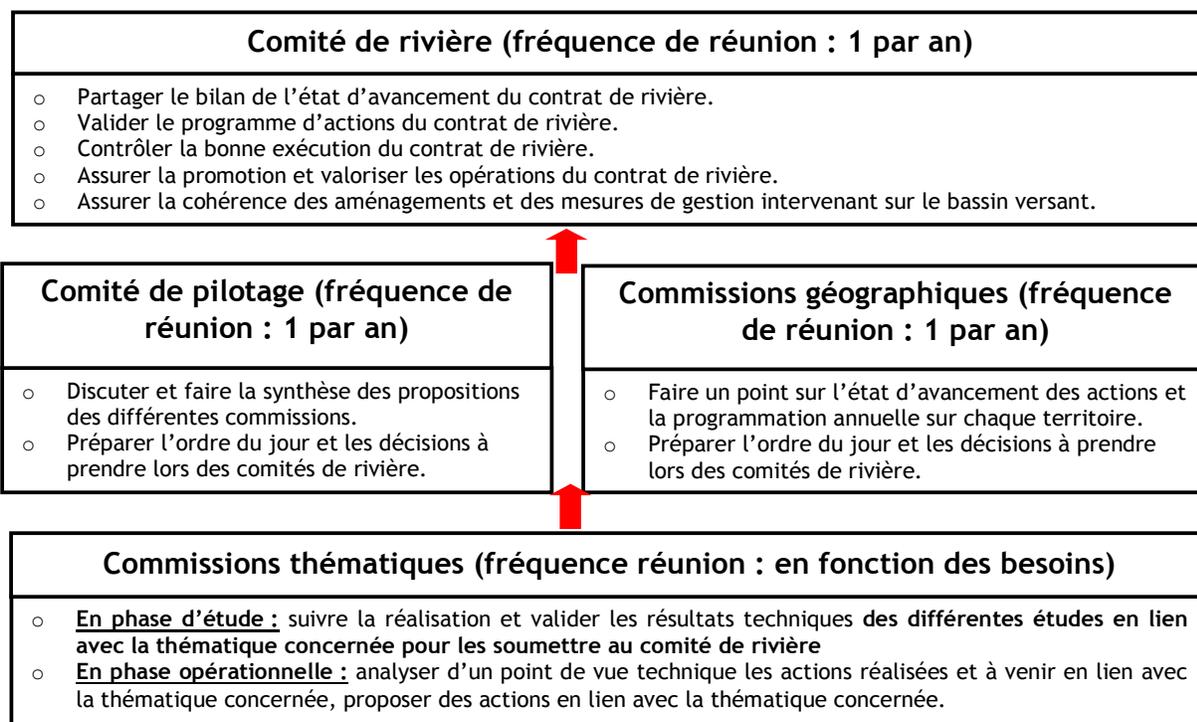
Il s'agit notamment de s'assurer que les programmes validés en comités de rivière ne seront pas révisés ultérieurement, sans concertation de l'ensemble des parties prenantes, par exemple pour des raisons budgétaires.

### VII.3 Les instances de concertation

Dans la continuité du précédent contrat de rivière, la concertation du contrat de rivière « Ondaine -Lizeron » s'appuiera sur les instances suivantes :

1. **Le comité de rivière.** Il constitue le lieu d'information et de validation pour l'ensemble des parties prenantes sur l'état d'avancement des actions programmées au contrat et sur la programmation générale des actions futures. Il est composé de représentants des élus, partenaires et usagers et se réunit une fois par an.
2. **Le comité de pilotage.** Il a pour mission de faire la synthèse des propositions des différentes commissions, de préparer les comités de rivière et de réaliser un point sur l'état d'avancement du contrat et des subventions. Il intègre les partenaires et les techniciens de la cellule rivière.
3. **Les commissions géographiques.** Ces instances visent à assurer une assistance au plus près des besoins des différentes communes du bassin versant et à prendre en compte la différence de problématiques entre les communes relativement urbaines des vallées de l'Ondaine et du Lizeron et les hauts bassins versants sur la partie sud du territoire (CCLS et CCMP). Elles se réunissent une fois par an pour faire un point sur l'état d'avancement des actions sur les différents territoires.
4. **Les commissions techniques.** Ces instances ne sont pas figées dans le temps : elles sont convoquées par la cellule rivière Ondaine en fonction des besoins qui apparaissent au cours de la mise en œuvre du contrat. Elles intègrent la cellule rivière Ondaine, les partenaires et certains maîtres d'ouvrage usagers plus spécifiquement concernés par les thématiques traités.

L'organigramme ci-dessous présente de façon synthétique ces différentes instances :



## VII.4 Le projet de Comité de Rivière

Le Comité de Rivière proposé pour le contrat de rivière Ondaine Lizeron est constitué de l'ensemble des membres du Comité de Rivière du 1<sup>er</sup> contrat de rivière Ondaine, tel qu'il a été arrêté le 9 juin 1999 et rectifié le 25 août 2005, auxquels sont ajoutés :

- × Le Président de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes,
- × le Président de la Communautés de Communes des Monts-du-Pilat,
- × le Président de la Communautés de Communes Loire-Semène,
- × les Présidents des AAPPMA du bassin versant ;
- × les Représentants des syndicats en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement du bassin versant (Syndicat des Eaux Cotatay Ondenon, Syndicat des Barrages, Syndicat de la Semène) ;
- × un représentant du SICALA ;
- × un représentant de la LPO ;
- × des représentants des entités gestionnaires des espaces naturels sur le bassin versant : le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) et le PNR du Haut-Pilat.